



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Introduction à la maîtrise de l'information

Par Forest Woody Horton, Jr



PIPT — Programme Information pour tous

Secteur de la Communication et de l'Information



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Introduction à la maîtrise de l'information

Une explication, en termes simples et sans jargon technique, de ce que l'on entend par « maîtrise de l'information », à l'intention des responsables des politiques publiques, des cadres d'entreprise, des administrateurs d'organisations de la société civile et autres professionnels très occupés

Par Forest Woody Horton, Jr

Les idées et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de l'UNESCO.

Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Entrée catalogue recommandée :

UNESCO Programme Information pour tous

« Introduction à la maîtrise de l'information »

Édité par la Division de la Société de l'information, Secteur de la communication et l'information – Paris: UNESCO, 2007. – vii, 102 p, 21 cm.

I – Titre

II – UNESCO

III – Programme Information pour tous

Publié en 2007 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, Paris, France

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

© UNESCO 2008

Imprimé en France

Tous droits réservés

Table des Matières

Avant-propos	i
Remerciements	iii
Préface	vii
Partie I – Contexte et introduction – Un paradigme pour le XXIe siècle	1
Partie II – Initiatives prioritaires pour la maîtrise de l’information et l’apprentissage tout au long de la vie dans quatre domaines d’intervention clés	17
Partie III – Promotion et sensibilisation ; collaboration et partenariats	37
Annexe A – Glossaire des principales définitions et liste des sigles et abréviations	59
Annexe B – Comprendre le cycle d’acquisition de la maîtrise de l’information	65
Annexe C – Principales déclarations, proclamations et thèmes débattus et promulgués par des réunions internationales et régionales d’experts sur la maîtrise de l’information	69
Annexe D – Quelques modèles de pratique optimale	81
Annexe E – Principales ressources institutionnelles sur la maîtrise de l’information (sites Web, bases de données, répertoires, centres d’échanges, centres d’information)	97



Avant-propos

L'UNESCO soutient fortement la construction des sociétés du savoir dans lesquelles la puissance de l'information et la communication aident les populations à accéder au savoir dont elles ont besoin pour améliorer leur vie quotidienne et réaliser pleinement leurs possibilités.

De plus en plus, le concept de la formation à la maîtrise de l'information est considéré comme crucialement important pour permettre aux populations de faire face au défi du bon usage de la technologie de l'information et la communication.

En effet, les gouvernements, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, universités, société civile et secteur privé, tous en sont venus à la conclusion que les ordinateurs, l'Internet et les appareils manuels sans fil sont en train de modifier en profondeur la manière dont les images, la voix et l'information sont créées, transmises, consultées et stockées. Mais ils réalisent aussi qu'il ne suffit plus d'apprendre les technologies de l'informatique et des médias pour que les pays, les institutions et les individus récoltent tous les fruits des sociétés mondiales du savoir.

Dans ce contexte, la « maîtrise de l'information » est devenue un nouveau paradigme dans le paysage de l'information et de la communication. On parle parfois aussi de pratique de l'information (*Information Fluency*) ou de compétence en matière d'information (*Information Competency*). Dans cette phase initiale de développement du concept, la manière dont celui-ci est défini, compris et appliqué varie d'un pays, d'une culture ou d'un groupe linguistique à un autre. Cependant, la Proclamation d'Alexandrie, adoptée en novembre 2005 par le Colloque de Haut-Niveau sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie, définit la maîtrise de l'information comme un moyen de « **permettre aux gens, sur tous les chemins de la vie, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducationnels** ».

A l'ère numérique, cela signifie que la compréhension des technologies ne suffit pas. Ce que tout un chacun doit aussi faire, c'est apprendre à utiliser effectivement et efficacement ces technologies incroyablement diverses et puissantes pour rechercher, extraire, organiser, analyser et évaluer, puis utiliser à des fins concrètes de prise des décisions et de solution des problèmes.

La maîtrise de l'information dans la Proclamation d'Alexandrie est décrite comme les « **phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement, la prospérité et la liberté** ». En développant les modèles d'apprentissage, expression culturelle et participation sociale et en offrant des opportunités pour le développement, la maîtrise de l'information est au cœur du mandat plus large de l'UNESCO de construire les sociétés du savoir.

Comme exemples concrets, le Programme Information pour tous (PIPT) de l'UNESCO a décidé de concentrer ses actions sur la maîtrise de l'information en tant qu'une de ses trois priorités et a initié et soutenu une série d'activités consistant à organiser des réunions d'experts internationaux, financer et mettre en œuvre une douzaine de projets pilotes, produire plusieurs publications telles que celle-ci, et mettre en place un portail sur Internet à l'intention des professionnels et autres personnes soucieuses d'en savoir plus sur ce concept et ses applications.

L'UNESCO a demandé à M. Forest Woody Horton Jr, expert international en gestion de l'information, d'établir le présent manuel du débutant dans ce domaine. J'espère qu'il sera largement utilisé, en particulier par les responsables et spécialistes de rang supérieur ou intermédiaire qui, dans les secteurs public ou privé, ont été chargés d'introduire, d'appliquer et d'évaluer les stratégies, politiques, programmes et projets de maîtrise de l'information dans leur pays ou organisation mais. Je leur conseille ce manuel.

Abdul Waheed Khan
Sous-Directeur général
Secteur de la communication et de l'information
UNESCO



Remerciements

L'auteur est redevable à tant de personnes et d'organisations qu'il ne saurait entreprendre de les citer tous ici, tant le risque est grand que certains soient omis par inadvertance. Quelques-uns méritent néanmoins une mention particulière.

Il convient tout d'abord de féliciter l'UNESCO pour son rôle d'institution internationale leader dans ce domaine. À titre d'exemple, l'Organisation :

- a créé un portail de la maîtrise de l'information (Information Literacy ou IL) qui donne accès à une base de données complète sur les initiatives en tout genre prises partout dans le monde en matière d'IL, y compris un répertoire international complet de l'IL élaboré conjointement avec l'IFLA;
- a lancé l'initiative d'alphabétisation « Savoir pour pouvoir » (programme LIFE consacré à l'alphabétisation des femmes et des filles non scolarisées dans les 33 pays où le taux d'analphabétisme dépasse les 50 % ou bien où le nombre d'analphabètes est supérieur à 10 millions);
- a joué un rôle moteur dans la proclamation de la Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (2003-2012);
- a instauré et défendu l'idée d'une Journée internationale de l'alphabétisation;
- anime actuellement la Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable, qui met l'accent sur le rôle central de l'éducation;
- a coparrainé depuis un certain nombre d'années plusieurs grandes conférences internationales et régionales sur l'IL – la première à Prague (République tchèque) en 2003; puis à Colombo (Sri Lanka) en 2004; à Bangkok (Thaïlande) en 2005; à Patiala (Inde) en 2005; à Alexandrie (Égypte) en 2005; à Ljubljana (Slovénie) en 2006; et à Kuala Lumpur (Malaisie) en 2006;
- a créé le programme Mémoire du monde;

- a collaboré étroitement avec les écoles membres du Réseau des écoles associées (ASPNet) pour promouvoir la maîtrise de l'information ;
- a produit la livraison de 2006 du Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous, consacrée à l'alphabétisation pour la vie.

Parmi les personnes qui méritent peut-être le plus ma reconnaissance, il convient de mentionner ici M. Abdelaziz Abid, spécialiste principal du programme au Secteur de la communication et de l'information de l'UNESCO, qui, en 2002, s'est vu confier pour tâche principale d'être le fer de lance de ce paradigme de l'IL au Siège de l'Organisation. M. Abid a veillé à ce que l'IL soit incorporée aux structures et processus de planification, de programmation, de budgétisation et de gestion des projets de l'UNESCO, ainsi qu'à leur coordination, notamment avec le programme « Information pour tous » (PIPT). M. Abid est devenu un militant mondial de la cause de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie, dont il a vanté les mérites en tout lieu et devant tout interlocuteur. Il s'est dédié à ce travail jusqu'à sa retraite en juillet 2007.

Outre M. Abid, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, ainsi que le Sous-Directeur général chargé du Secteur de la Communication et information, M. Abdul Khan, et l'ex Directrice de la Division de la Société de l'information au sein de ce secteur, Mme Elizabeth Longworth, et ses collègues méritent aussi tout particulièrement ma reconnaissance.

Par ailleurs, Mme Patricia Senn Breivik, aujourd'hui à la retraite mais qui a été longtemps doyenne et directrice de nombreuses bibliothèques universitaires et écoles de bibliothécaires américaines, a droit à tous les éloges pour son travail inlassable de promotion du paradigme de l'IL au plan international. Mme Breivik a fondé et dirigé le Forum national sur la maîtrise de l'information. Ce forum, l'UNESCO et plusieurs autres organisations et institutions internationales pionnières dans le domaine de l'IL telles que la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA) et l'Association internationale des bibliothèques scolaires (IASL), ont créé l'Alliance internationale pour la maîtrise de l'information et organisé conjointement plusieurs rencontres internationales.

Je dois aussi remercier de leurs contributions plusieurs anciennes présidentes de la Commission nationale des bibliothèques et des sciences de l'information (NCLIS) des États-Unis, Mmes Jeanne Simon, Martha Gould et Joan Challinor, pour leur soutien sans faille aux premières initiatives de parrainage et de participation active à la planification, la mise en œuvre et l'encouragement de diverses initiatives de ladite commission en matière d'IL, aussi bien aux États-Unis que, plus important encore, au niveau international. M. Robert S. Willard, ancien directeur exécutif de la NCLIS, et spécialiste reconnu d'Abraham Lincoln, mérite aussi des éloges pour son soutien résolu à ces initiatives.

La dernière personne, mais certainement pas des moindres, que je tiens à citer est M. Paul Zurkowski, auquel est quasi universellement attribuée la paternité de l'expression Information Literacy, qu'il a employée dès 1974. Ce fut pour moi un grand honneur personnel d'avoir été le collègue de M. Zurkowski (alors président de l'Association des industries de l'information) lorsqu'il a conçu cette idée, et j'ai énormément profité, sur le plan professionnel, de sa sagesse, de sa perspicacité, de son leadership et de son enthousiasme.

Forest Woody Horton, Jr
Auteur



Préface

S'il ne devait vous rester en mémoire qu'un seul paragraphe de cette publication, il faudrait que ce soit celui-ci :

« Tout au long de la vie, plus on apprend et plus on connaît, mais surtout plus vite on maîtrise et adopte des capacités, habitudes et attitudes d'apprentissage efficaces – trouver comment, où, auprès de qui et quand rechercher et extraire l'information dont on a besoin mais qu'on n'a pas encore acquise – plus on maîtrise l'information. L'aptitude à appliquer et à utiliser ces capacités, habitudes et attitudes permet de prendre des décisions judicieuses en temps opportun pour faire face aux difficultés qui peuvent survenir sur les plans personnel et familial comme sur les plans de la santé et du bien-être, de l'éducation, de l'emploi, de la citoyenneté et autres. »

Expliquer, en des termes simples et sans jargon technique, à des cadres supérieurs et moyens des secteurs public et privé – dans des ministères, des entreprises privées, des institutions universitaires ou des organisations à but non lucratif – comment trouver, extraire, organiser, évaluer et utiliser efficacement l'information, telle est au fond toute la finalité de la présente publication. On reste en effet parfois devant la masse et la diversité incroyables des ressources en information textuelle, graphique et statistique produites aussi bien sous forme numérique que sur papier et instantanément accessibles par l'Internet, ainsi qu'auprès d'institutions de savoir traditionnelles « qui mettent la main à la pâte » telles que les maisons d'édition, les bibliothèques, les archives et les musées.

Les publics auquel la présente publication s'adresse plus spécifiquement sont les suivants :

- Responsables ministériels à tous les échelons – national, provincial et local – dans les domaines clés de l'éducation, des TIC, de la culture, du commerce, du développement local, etc., chargés

de formuler et d'appliquer les politiques et programmes publics correspondants et d'évaluer leur nécessité et leur efficacité.

- Administrateurs d'organisations de la société civile à tous les échelons – national, provincial et local – en particulier dans les ONG qui s'occupent d'éducation, de TIC, de culture, de commerce, de développement local, etc., et ont pour fonction d'être les partenaires des pouvoirs publics pour aider à établir les priorités nationales ainsi qu'à promulguer et mettre en œuvre les politiques et programmes publics nationaux dans ces domaines et d'évaluer leur nécessité et leur efficacité.
- Gestionnaires des ressources humaines et du personnel, dans des entreprises tant commerciales qu'à but non lucratif, qui sont chargés du perfectionnement de la main-d'œuvre, de l'organisation des carrières, du perfectionnement professionnel et de l'éducation et de la formation des cadres et des employés.
- Organismes professionnels, associations commerciales et industrielles, syndicats et organisations de corps de métier et fondations, auxquels il incombe de servir leurs adhérents et leurs clients par un travail d'information et de promotion concernant les programmes de perfectionnement professionnel et d'organisation des carrières, la publication de normes et de directives ainsi que par l'organisation de conférences, d'ateliers de formation et de manifestations du même ordre.
- Professionnels des médias, de l'information et des communications techniques et des groupes d'action civique, en particulier ceux qui se spécialisent dans le suivi et le reportage pour la télévision, la radio et les blogs sur l'Internet concernant : les faits nouveaux en matière de TIC, tels que les dispositifs manuels sans fil et les moteurs de recherche Internet ; la concurrence dans la société mondiale de l'information ; les façons de travailler plus intelligemment dans une perspective de perfectionnement de la main-d'œuvre ; et les découvertes importantes de la recherche en sciences et technologies de l'information.
- Cadres d'entreprises commerciales, multinationales ou de PME, qui commercialisent et proposent des gammes de produits d'éducation non formelle et de formation adaptées à la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que les exploitants de télécentres, de cybercafés et d'autres types

d'entreprises locales communautaires fournissant un accès à l'Internet

- Responsables d'organisations intergouvernementales internationales, régionales et nationales ayant pour mission de renforcer le dialogue entre parties prenantes et de créer des conditions harmonieuses et propices à la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets en collaboration dans leur sphère d'influence respective. On peut citer comme exemples la Déclaration énonçant les objectifs du Millénaire pour le développement et la Déclaration des droits de l'homme proclamées par les Nations Unies.

La présente publication n'est pas une œuvre savante ni un traité universitaire. Il s'agit plutôt d'une publication destinée à « faire simple », d'un outil de référence commode que consulteraient de temps à autre les responsables et cadres très occupés confrontés quotidiennement aux problèmes complexes et en apparence insolubles que rencontrent toutes les entreprises et institutions, publiques et privées, dans leur transition vers des sociétés du savoir en ce début du XXI^e siècle.

Le lecteur pressé par le temps et qui souhaite consulter tout de suite les recommandations concernant spécifiquement divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'entreprise ou la gouvernance, peut passer directement à la partie II et au domaine qui l'intéresse plus particulièrement et/ou consulter les annexes pour une information plus détaillée.

L'auteur assume l'entière responsabilité de toute erreur qui se serait glissée par inadvertance dans la présentation des déclarations attribuées à tel ou tel auteur ou source cités.



Partie I – Contexte et introduction – Un paradigme pour le XXIe siècle

1. Qu'est-ce que la maîtrise de l'information, d'où vient ce concept, en quoi est-il lié à l'apprentissage tout au long de la vie, et à d'autres types de maîtrise, et pourquoi est-il d'une importance capitale pour tous les pays, leurs institutions et leurs citoyens, afin que ces derniers soient compétitifs et productifs dans un monde numérique et dans la société mondiale de l'information du XXIe siècle, ainsi que pour promouvoir une plus grande intégration sociale et la liberté d'expression et d'opinion?

De multiples courants de recherches et d'idées

L'origine du concept de « maîtrise de l'information » ne saurait être située dans l'œuvre d'un seul auteur, ni dans une seule étude ou un seul courant de recherches, ni même dans un seul facteur ou cause tel que la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme ou le chômage. Il s'agit plutôt d'une idée résultant de la convergence de réflexions issues de nombreux événements, disciplines, secteurs et domaines de recherche, dont les principaux sont :

- Le Plan d'action international pour la mise en œuvre de la résolution 56/116 de l'Assemblée générale des Nations Unies, parfois appelée la « résolution fondatrice » de la Décennie des Nations unies pour l'alphabétisation (2003-2012), qui réaffirme le Cadre d'action de Dakar et l'engagement qui y figure d'améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, chez les femmes en particulier, et l'accès équitable à l'éducation de base et l'éducation permanente pour tous les adultes ; le Plan préconise aussi une vision renouvelée de l'alphabétisation ... allant au-delà de la conception limitée de l'alphabétisation qui a prévalu dans le passé.

- Une communication établie en 1974 par Paul Zurkowski, ancien président de l'Association des industries de l'information des États-Unis, pour le compte de la Commission nationale des bibliothèques et des sciences de l'information (NCLIS), dans lequel il parlait de la nécessité pour les gens de devenir « *maîtres de l'information* » s'ils veulent survivre et être compétitifs dans la société de l'information qui se profilait alors à l'horizon.
- L'évolution des définitions, des théories et des normes dans les mouvements pour la réforme de l'éducation apparus dans les années 1960 et qui se poursuivent, en mettant l'accent de plus en plus sur la réflexion critique et la nécessité d'apprendre à apprendre, et de moins en moins sur l'apprentissage par cœur de faits et de chiffres.
- L'évolution des définitions, des théories et des normes relatives à la maîtrise des outils du savoir, qui ne se limitent plus à l'alphabétisation classique, ce que l'on appelle aujourd'hui les « maîtrises de base » de la lecture, de l'écriture et du calcul, et s'appliquent désormais à d'autres domaines ; on a ainsi vu apparaître la « maîtrise de l'informatique », la « maîtrise des médias », la « maîtrise culturelle », etc. ; par ailleurs, ce dont une personne vivant au XXI^e siècle a besoin pour faire face aux vicissitudes de la vie est très différent de ce dont avait besoin une personne vivant au XX^e siècle.
- La révolution informatique, notamment l'ordinateur personnel (PC) et l'Internet.
- La révolution médiatique, notamment les technologies du sans-fil, du portable et du multimédia.
- La création par l'Association américaine des bibliothèques d'un comité présidentiel sur la maîtrise de l'information dont le rapport final a été publié en 1989.
- Les difficultés que les bibliothèques scolaires et les enseignants rencontrent de longue date pour ce qui est de travailler ensemble et de trouver les meilleurs moyens d'enseigner aux élèves comment apprendre à apprendre, et pas seulement faire leurs devoirs dans les délais impartis, apprendre par cœur des centaines de faits et d'événements historiques et étudier efficacement pour avoir de bonnes notes aux examens qu'ils doivent passer.
- Le développement des nouvelles technologies et modalités d'enseignement et d'apprentissage que sont le cyberapprentissage et

l'enseignement à distance, qui ont permis aussi bien aux adolescents qu'aux adultes qui travaillent d'apprendre à la maison ou au bureau, à leur propre rythme, souvent moyennant une intégration et des chevauchements/multitâches avec leurs responsabilités personnelles, familiales et professionnelles.

Quels sont les liens réciproques entre les deux concepts – maîtrise de l'information et apprentissage tout au long de la vie ?

Ces deux concepts sont :

- Dans une large mesure automatisés et autodirigés, en d'autres termes ils ne nécessitent pas la médiation d'une autre personne, organisation ou autre type de soutien extérieur à l'apprenant lui-même, encore que le conseil et l'assistance puissent lui être utiles.
- Auto-habilitants, en d'autres termes, ils visent à aider les gens sans distinction d'âge, de groupe, de sexe, de race, de religion, d'appartenance ethnique ou d'origine nationale, et quels que soient leur condition socioéconomique ou leur rôle et leur place dans leur communauté ou dans la société en général.
- Autoréalisateurs, en d'autres termes plus une personne maîtrise l'information et plus elle persévère dans les bonnes habitudes et attitudes d'apprentissage et de pratique de cette maîtrise, plus grand sera son auto-épanouissement intellectuel, en particulier si le processus se déroule tout au long de la vie.

L'idéal serait d'acquérir cette maîtrise de l'information et de pratiquer tout au long de la vie les habitudes et les capacités qu'elle implique.

2. La grande famille des maîtrises pour la survie au XXIe siècle

La grande famille des « maîtrises pour la survie » au XXIe siècle compte six membres : (1) la maîtrise fonctionnelle fondamentale ou de base des pratiques (compétences) que sont la lecture, l'écriture, l'expression orale et le calcul ; (2) la maîtrise de l'informatique ; (3) la maîtrise des médias ; (4) l'enseignement à distance et le cyber-apprentissage ; (5) la maîtrise culturelle ; (6) la maîtrise de l'information. Il y a certes des chevauchements entre les champs couverts

par les divers membres de cette famille mais la famille n'en est pas moins très unie.

À titre d'exemple, nombre d'experts ont fait remarquer que, dans la perception commune des choses, une personne est soit « initiée » soit « ignorante », alors qu'en réalité la maîtrise couvre un large éventail de fonctionnalités individuelles, dont chacune peut être observée et mesurée sur une échelle des compétences – *débutant, intermédiaire et avancé*. Dans cette optique, la maîtrise est globale en ce sens qu'elle inclut des capacités qui peuvent être acquises et des attitudes et des comportements positifs qui se répercutent sur tous les aspects de la vie. Par ailleurs, en s'introduisant dans une famille, un lieu de travail, une salle de classe ou un rassemblement social ou religieux, la maîtrise devient une « affaire de famille » et « contamine » tous les membres de la famille, du groupe ou de la communauté.

Bref, la maîtrise de l'information *ne doit pas être considérée comme une réalité isolée*, comme un obscur sujet technique que l'on pourrait apprendre puis oublier. Cette maîtrise ne doit pas être considérée non plus comme une réalité ponctuelle, le dernier barreau d'une échelle de l'apprentissage que l'on atteindrait en grimpant cette échelle pour ensuite se reposer sur ses lauriers, satisfait d'avoir réalisé un objectif personnel. Au contraire, il n'y a de « limite supérieure » à cette maîtrise, qui est en fait un continuum, *qui s'apparente davantage à un périple* que l'on entreprend pour la vie.

Examinons brièvement toutes ces grandes maîtrises pour le XXI^e siècle afin d'en faire ressortir les interconnexions.

- **Maîtrises fondamentales ou de base**
(Basic or Core Literacies)

Cette expression s'applique encore aux maîtrises de base ou fondamentales consistant à apprendre à lire, à écrire et à effectuer les opérations de calcul simples nécessaires dans la vie de tous les jours. Lorsqu'une personne, normalement dans le système scolaire formel mais parfois aussi dans un système non formel, voire à la maison, acquiert ces capacités et compétences de base, on dit qu'elle est, en anglais, « *literate* », c'est-à-dire alphabétisée. De ce fait, le terme

« *literacy* » est très souvent utilisé pour désigner non pas le concept général de maîtrise mais l'acquisition des compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul.

Certes, théoriquement, on peut acquérir *la maîtrise de l'information* sans avoir été à l'école (comme en témoigne cette « intelligence autodidacte » qui apprend à surmonter les difficultés de la vie à des gens qui n'ont pas eu d'instruction au sens formel du terme) mais il faut être réaliste, pour la plupart des gens, il faut avoir bien acquis à l'école la maîtrise de ce qu'en anglais on appelle parfois les « trois R » – *reading* (lecture), (*w*)*riting* (écriture), et (*a*)*rithmetic* (calcul).

Parfois, les spécialistes de l'éducation désignent aussi l'ensemble de ces trois maîtrises de base comme étant des maîtrises de *l'imprimé*, soulignant ainsi le fait qu'elles sont (étaient) essentielles dans une société axée sur le texte imprimé, où l'essentiel de l'information était créé, enregistré, publié, diffusé et communiqué sur un support imprimé. Dans la société électronique et multimédia qui est la nôtre aujourd'hui, l'essentiel des données et de l'information, tout au long du cycle de vie de celle-ci (« de sa naissance à sa mort » si l'on peut dire), circule en *format numérique*. L'information est dès lors invisible à l'œil nu tant qu'elle n'a pas été transformée en caractères lisibles (« imprimée ») dans une langue donnée à un moment donné.

Par ailleurs, les lecteurs de la présente publication, surtout dans maintes parties de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine, savent qu'une bonne part de l'information circule et est communiquée par des voies orales, et non par l'écrit ou l'imprimé. On parle souvent à ce propos d'« *oralité* » ou de « *tradition orale* ». Les anthropologues et les historiens insistent sur l'importance des « histoires orales » pour la préservation des cultures et des traditions des populations (vivant dans des zones géographiquement reculées, par exemple) qui transmettent leur langue, leur culture, leurs mœurs et leurs traditions sous forme orale et non écrite.

Mais pour en revenir au cœur du sujet, disons simplement que les maîtrises de base portant sur la lecture, l'écriture et le calcul constituent normalement une condition préalable, nécessaire mais non suffisante, pour acquérir la maîtrise de l'information.

- **Maîtrise de l'informatique (*Computer Literacy*)**

La maîtrise de l'informatique désigne l'aptitude à bien savoir comment utiliser et exploiter les ordinateurs en tant que machines de traitement de l'information. Il s'agit d'une moitié de la maîtrise des TIC, l'autre moitié étant la maîtrise des médias. Les catégories ci-dessous constituent une ventilation commode de la maîtrise de l'informatique :

(a) Maîtrise du matériel (*Hardware Literacy*). La maîtrise du matériel renvoie à l'ensemble d'opérations de base qu'il faut connaître pour utiliser efficacement un ordinateur personnel (PC) ou un ordinateur portable, voire un dispositif manuel combiné tel qu'un BlackBerry. Il s'agit par exemple de savoir utiliser un clavier et une souris et de faire la distinction entre les fonctions d'une imprimante, d'un scanner ou d'autres périphériques, du processeur central et de l'écran. La maîtrise du matériel porte sur les composants et opérations « visibles » et matériels.

(b) Maîtrise du logiciel (*Software Literacy*). La maîtrise du logiciel renvoie à l'ensemble « invisible » de procédures et d'instructions d'application générale dont l'ordinateur ou le matériel de télécommunications a besoin pour exécuter convenablement ses fonctions. Les principales formes de maîtrise du logiciel portent d'abord et avant tout sur le système d'exploitation de base utilisé par l'ordinateur, par exemple Windows (une quelconque de ses multiples versions disponibles) ; le logiciel de traitement de texte (Word, WordPerfect, etc.) ; le tableur qui permet de traiter les données chiffrées (Excel, par exemple) ; le logiciel de présentation/publication (PowerPoint, par exemple) ; et le logiciel du fournisseur de services d'information qui permet d'accéder à l'Internet, notamment pour effectuer des recherches sur le WWW et envoyer et recevoir des courriers électroniques. La maîtrise du logiciel traite de choses immatérielles et « invisibles ».

(c) Maîtrise des applications (*Applications Literacy*). La maîtrise des applications est une expression qui désigne la connaissance de divers logiciels d'application spécifique et les capacités nécessaires pour utiliser efficacement ces logiciels qui sont disponibles sur le marché et servent, par exemple, à aider une entreprise à gérer ses finances, son personnel, son matériel et ses stocks, ses bureaux, ses usines et ses laboratoires, ses flux de travail, ses délais de production,

ses systèmes de traitement des commandes, ses études de marché et ses bilans des ventes, etc.

- **Maîtrise des médias (*Media Literacy*)**

La maîtrise des médias, ou encore, l'initiation ou l'éducation aux médias est un concept très large allant de la possession des connaissances nécessaires à l'utilisation de technologies médiatiques anciennes et nouvelles au fait de conserver une distance critique par rapport aux contenus médiatiques, à une époque où les médias constituent une des plus grandes forces à l'œuvre dans la société. Les partisans de l'initiation aux médias considèrent qu'une connaissance accrue des médias par la société contribue à la participation, à une citoyenneté active, au développement des compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie. En ce sens, l'initiation de la population aux médias devient un élément nécessaire pour garantir une société démocratique.

Les principaux chercheurs dans ce domaine définissent souvent l'initiation aux médias par trois éléments: l'accès aux médias, la *compréhension* des médias et la *création/l'expression* à l'aide des médias (Buckingham 2005, Livingstone 2005).

L'accès aux médias inclut le fait de savoir utiliser les médias et le fait d'avoir l'habitude des médias: capacité à utiliser des fonctions et compétences en termes de navigation (par exemple: changer de chaîne de télévision/s'orienter dans les chaînes, utiliser des liens Internet); maîtrise des médias (par exemple: utilisation de systèmes interactifs en ligne, réalisation de transactions financières sur l'Internet); connaissance de la législation et autres réglementations dans ce domaine (par exemple: liberté d'expression, protection de la vie privée, connaissance de la signification de l'expression « informations préjudiciables », protection contre les messages publicitaires). La *compréhension* des médias inclut le fait d'être capable de comprendre/d'interpréter les contenus médiatiques et de les mettre en perspective, ainsi que le fait d'adopter une attitude critique par rapport à eux. La *création* inclut les interactions avec les médias (appels à des programmes radiophoniques pour exprimer ses idées, participation à des forums de discussion sur l'Internet, vote

électronique, etc.) et la production de contenus médiatiques. Le fait d'avoir l'expérience de la production d'informations pour différents médias aide à mieux comprendre les contenus médiatiques et à garder une distance critique à leur égard.

Ainsi, l'initiation aux médias est une question d'aptitudes, de connaissances et de compétences, mais elle dépend également des institutions, textes et techniques par lesquels passent l'information et la communication. D'un point de vue analytique, le concept d'initiation aux médias est utilisé à la fois au niveau individuel et au niveau sociétal.

Le terme « *médias* » est un pluriel qui désigne tous les supports de la communication, alors que le singulier « *média* » désigne un seul mode de communication. Parfois, on utilise l'expression « *moyens de communication de masse* » (*mass media* en anglais) pour désigner les supports conçus pour atteindre un public très vaste, par exemple la télévision hertzienne ou par câble, la radio, le cinéma, les journaux et les magazines. Parfois on parle aussi de « *supports et formats multiples* » lorsqu'il s'agit de communication et de diffusion de l'information combinant du texte, des graphiques, des photographies, des tableaux statistiques, etc.

On attribue généralement à Marshal McLuhan la paternité de l'expression « *le média c'est le message* », qui signifie que le *contenu* d'un message est souvent inextricablement lié au support utilisé pour transmettre ce message et que le format de ce dernier est structuré et même dans une large mesure dicté par ce même support. C'est ainsi qu'en raison des contraintes de temps et de moyens financiers inhérentes au support télévisuel, les messages transmis par ce support doivent être formatés et organisés selon un certain optimum pour que le « message passe ». Concrètement, le message ne doit être ni trop long, ni trop compliqué, etc.

Les *supports interactifs* permettent une interaction directe entre l'utilisateur et l'ordinateur ou l'appareil de télécommunications, comme le montrent les « écrans tactiles » si répandus de nos jours dans les restaurants, les hôtels et autres établissements de services.

- **Enseignement à distance et cyberapprentissage**
(*Distance Education and E-Learning*)

L'enseignement à distance ou le cyberapprentissage désignent les technologies de télécommunications utilisées pour permettre à des étudiants ou autres apprenants d'entrer en contact avec les enseignants et d'avoir accès aux devoirs et aux examens, et d'établir un dialogue avec d'autres élèves et instructeurs, sans jamais avoir à se rendre physiquement dans une salle de classe ou un campus. En d'autres termes, les élèves ont recours à des salles de classe virtuelles et il peuvent n'avoir absolument aucun contact physique avec un instructeur ou avec des documents tels que les manuels. Mais il peut y avoir aussi un mélange de modalités physiques et virtuelles. Un professeur qui se trouve à Alexandrie (Égypte), par exemple, peut donner un cours sur l'Égypte pharaonique à des élèves qui peuvent se trouver n'importe où ailleurs dans le monde.

- **Maîtrise culturelle (*Cultural Literacy*)**

Par maîtrise culturelle, on entend la connaissance et la compréhension de la manière dont les traditions, les croyances, les symboles et les figures emblématiques, les célébrations et les moyens traditionnels de communication (l'oralité, par exemple) d'un pays, d'une religion, d'un groupe ethnique ou d'une tribu ont des effets sur la création, le stockage, le maniement, la communication, la préservation et l'archivage des données, des informations et des connaissances, au moyen des technologies. Un élément important pour la compréhension de la maîtrise de l'information a trait à la prise de conscience de la manière dont les facteurs culturels influent, peut-être dans le bon comme dans le mauvais sens, sur l'efficacité d'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication. L'extraordinaire généralisation de l'utilisation du téléphone mobile et des communications sans fil sur tous les continents, et en particulier en Afrique, en Amérique latine et en Asie, est dans une mesure non négligeable le résultat de la volonté des populations locales d'intégrer, d'admettre et d'adapter ces technologies à leur culture.

- **Maîtrise de l'information (*Information Literacy*)**

La maîtrise de l'information a été définie plus haut et sera explicitée tout au long de la présente publication.

3. Les onze étapes du cycle d'acquisition de la maîtrise de l'information

Il y a des dizaines, peut-être même des centaines, de définitions de la maîtrise de l'information, et chaque auteur ou organisation établit sa propre liste d'étapes, de phases et de stades qu'elle implique. Mais toutes ces définitions s'accordent sur un point, à savoir qu'il y a plusieurs étapes ou phases par lesquelles la mise en œuvre du processus de maîtrise de l'information doit passer, selon une progression plus ou moins fixe. C'est la raison pour laquelle ce processus en plusieurs étapes est assimilé à un « cycle ».

On a décidé de retenir ici *onze étapes distinctes* pour décrire le cycle d'acquisition de la maîtrise de l'information. Certains experts peuvent regrouper plusieurs de ces étapes ou phases en une seule tandis que d'autres peuvent subdiviser une seule étape ou phase en plusieurs. Force est de reconnaître qu'il n'y a pas de « meilleure » réponse à la question des phases ou étapes parce que le concept est encore trop nouveau.

Le lecteur est instamment invité à passer à **l'Annexe B**, où il pourra trouver les onze étapes regroupées dans un seul schéma, chaque étape étant assortie de cinq aspects ou composants différents qui permettent au lecteur d'avoir une vision complète de tous les éléments de chaque étape. Il n'est peut-être pas inutile de « garder sous la main » l'annexe B pendant la lecture de la présente section. Si vous êtes pressés, un simple coup d'œil sur le schéma de cette annexe permettra d'avoir une idée d'ensemble de tout ce que renferme la notion de maîtrise de l'information.

- **Première étape:** constater l'existence d'un besoin ou d'un problème dont le règlement satisfaisant nécessite de l'information.

Pour tout dire, s'il ne vous vient même pas à l'esprit, face à un problème à résoudre ou à une décision à prendre, que l'information

pourrait vous aider à formuler le problème ou la décision de manière plus précise et complète, alors vous êtes en quelque sorte un ignorant en ce tout début du cycle d'acquisition de la maîtrise de l'information. Le schéma de l'annexe B identifie ici les ressources humaines auxquelles vous pouvez vous adresser pour obtenir de l'aide. Il indique également divers outils, méthodes, approches et techniques qui peuvent être utiles à ce stade. Par ailleurs, le schéma identifie les divers domaines et contextes dans lesquels le besoin, problème ou décision se rencontre le plus communément. Et, enfin, le schéma identifie à la fois les résultats souhaitée ou fonctionnels que l'on obtient en suivant le conseil donné et les effets préjudicia-bles ou les dysfonctionnements auxquels il faut s'attendre si l'on ne tient pas compte du conseil.

- **Deuxième étape :** savoir comment identifier et définir avec précision l'information nécessaire pour satisfaire le besoin, régler le problème ou prendre la décision.

Certes, de manière générale, on sait de quels types d'information on a besoin pour résoudre un problème, surmonter une difficulté ou prendre une décision (en gros, « information médicale » face à une maladie ou « conseil en matière de finances » face à un problème financier), mais les bibliothécaires aiment bien faire remarquer qu'il y a des « astuces », des conventions et des règles de terminologie qu'il vaut mieux utiliser. On parle parfois à ce propos de termes « recherchables ».

- **Troisième étape :** savoir comment déterminer si l'information nécessaire existe ou n'existe pas et, dans le second cas, savoir comment créer ou faire créer l'information qui n'existe pas (on parle aussi ici de « création de nouvelles connaissances »).

C'est ici que les outils de référence et moteurs de recherche des bibliothèques entrent en scène et « font des merveilles ». Si, par exemple, vous faites une recherche sur Google et ne trouvez absolument rien sur le sujet qui vous intéresse, alors il faut vous tourner vers des outils bibliothéconomiques plus classiques. Si vous êtes près d'une bibliothèque publique, il serait judicieux de demander

le concours d'un bibliothécaire. Mais, comme on peut le voir dans le schéma de l'annexe B, vous pouvez aussi trouver un expert de la question ou du domaine considéré ou des courtiers en information spécialisée susceptibles de vous aider. Ou encore il peut exister dans votre communauté, école, Église ou autre un mentor que vous pouvez consulter.

- **Quatrième étape :** savoir comment trouver l'information nécessaire lorsqu'on s'est assuré qu'elle existe.

C'est ici que le fait d'avoir fait ses « devoirs » en participant à un atelier de formation à la maîtrise de l'information se révèle bien utile. Si vous n'avez pas pu participer concrètement à ce type de formation, vous aurez peut-être repéré un didacticiel en ligne qui vous apprend comment rechercher une information dont on sait qu'elle existe.

- **Cinquième étape :** savoir comment créer, ou faire créer, l'information dont on a besoin mais qui n'est pas disponible ; on parle parfois à ce propos de « création de nouvelles connaissances ».

Là encore, il convient de consulter le schéma de l'annexe B. Parmi les possibilités qui s'offrent à vous à ce stade, et selon l'importance relative que vous accordez à chacune des variables telles que le coût, le temps dont vous disposez, le degré de précision de l'information que vous recherchez, l'actualité de cette information, etc., vous pouvez trouver un bénévole disposé à vous aider, trouver des ressources supplémentaires pour rémunérer la personne chargée de faire le travail ou encore vous rémunérer vous-même en faisant vous-même le travail.

- **Sixième étape :** savoir comment bien comprendre l'information que l'on a trouvée, ou savoir où s'adresser pour obtenir de l'aide à cet effet si nécessaire.

Consulter de nouveau le schéma de l'annexe B. Supposons que vous ayez trouvé l'information dont vous avez besoin mais que vous ne parvenez tout simplement pas à la comprendre – ou que vous la comprenez en partie seulement. L'information est peut-être trop

technique, ou elle se présente sous un format que vous ne trouvez pas commode à manier (il s'agit par exemple de tableaux statistiques et vous n'avez jamais été très bon pour l'interprétation des chiffres, vous auriez nettement préféré une présentation graphique ou textuelle, ou l'inverse). L'information est peut-être trop détaillée ou, au contraire, trop succincte et générale. Bref, vous êtes à juste titre fier de votre maîtrise de l'information, et fier d'avoir trouvé le trésor, mais celui-ci n'est pas utilisable – comme si vous aviez la carte qui permet de trouver le trésor mais pas la clé pour ouvrir le coffre.

- **Septième étape:** savoir comment organiser, analyser, interpréter et évaluer l'information, y compris la fiabilité des sources.

Vous avez l'information « en main » pour ainsi dire, mais il faut d'abord l'organiser ou la réorganiser pour qu'elle ait un sens. Ensuite, il faut l'analyser et l'interpréter. Enfin, à ce stade, il faut se prononcer sur sa fiabilité, sa crédibilité et son authenticité. Elle peut paraître fiable, crédible et authentique mais se révéler fausse. Pour en revenir à l'organisation ou la réorganisation de l'information, il s'agit en l'occurrence d'assimiler, de synthétiser et de résumer l'information si elle est trop abondante. Quant à l'analyse et à l'interprétation, elles permettent de comprendre et de tirer des conclusions par analogie ou déduction. Si vos capacités dans ce domaine ne sont pas à la hauteur, vous aurez peut-être besoin d'un Sherlock Holmes ou d'une Agatha Christie pour vous aider!

- **Huitième étape:** savoir comment communiquer et présenter l'information à autrui dans des formats et sur des supports appropriés et utilisables.

Si vous êtes un employé d'une entreprise commerciale ou un agent d'un ministère ou d'une association ou autre organisation de la société civile, il se peut que vous ayez à communiquer l'information que vous avez trouvée à de nombreuses autres personnes et organisations. Bien sûr, vous pouvez toujours décrocher le téléphone qui se trouve sur votre bureau ou utiliser votre téléphone portable personnel, mais ce n'est là qu'une des solutions possibles et vous devez vous demander s'il ne vaut pas mieux utiliser d'autres supports et

formats de communication, certains pré-électroniques et d'autres électroniques. De nos jours, on utilise beaucoup plus le courrier électronique, mais la télécopie et le courrier postal sont encore disponibles. Par ailleurs, comme on l'a fait remarquer plus haut, les styles des différents consommateurs de l'information sont très variables – certains préfèrent les chiffres, d'autres les images et d'autres encore les textes descriptifs.

- **Neuvième étape:** savoir comment utiliser l'information pour résoudre un problème, prendre une décision ou satisfaire un besoin.

Cette étape laisse souvent les spécialistes de l'information perplexes, parce qu'ils considèrent souvent leur profession comme consistant à « mener le cheval jusqu'au cours d'eau » si l'on peut dire, « mais pas à obliger la bête à boire ». Ils perçoivent donc leur travail comme étant essentiellement celui d'un intermédiaire facilitateur et non celui d'un consultant sur le produit final. « Dommage » se lamentent-ils chaque fois qu'ils tombent sur un consommateur de l'information qui, à ce stade, ne parvient toujours pas à utiliser celle-ci convenablement. À titre d'exemple, si vous avez recherché une information sanitaire et médicale et que vous êtes parvenu à la trouver, vous pouvez parfaitement décider de ne pas l'utiliser. Les spécialistes de la santé nous rappellent à cet égard que parfois, découvrir qu'on est porteur d'un certain gène qui provoque, mettons, une maladie (actuellement du moins) incurable telle que la maladie d'Alzheimer, c'est précisément ce qu'il ne faut pas faire, parce qu'on n'est pas nécessairement mentalement ou psychologiquement préparé à gérer les conséquences du simple fait de savoir. Bien sûr, nombreux sont ceux qui ne comprennent pas une telle attitude et disent « comment peut-on faire face à une maladie si on ne sait même pas qu'on l'a ou qu'on y est génétiquement prédisposé? ». Mais le lecteur doit se rappeler qu'il y a encore de nombreuses personnes sur cette planète qui vivent selon l'adage « l'ignorance c'est le bonheur » et le proverbe « ce que vous ne savez pas ne peut pas vous faire de mal ».

- **Dixième étape :** savoir préserver, stocker, réutiliser, enregistrer et archiver l'information en vue de son utilisation future.

On se sent peut-être épuisé à ce stade, à l'issue de toutes les étapes précédentes et après avoir utilisé l'information qui a été si difficile à rechercher, trouver, organiser, interpréter et exploiter. On pourrait même en vouloir à l'auteur qui demande de garder encore un peu le cap parce qu'il y a toujours ceux qui « viendront après nous » et pourraient tirer parti du travail que nous avons si durement accompli. Il y a un demi-siècle, l'ancien vice-président des États-Unis Hubert Humphrey avait coutume de dire qu'il était certain que la solution pour guérir le cancer est enfouie quelque part dans les archives de quelqu'un. Quoi qu'il en soit de la guérison du cancer, le point qu'il soulève est pertinent. Si ce quelqu'un avait été suffisamment avisé pour classer cette information (à supposer qu'elle existe effectivement) et suffisamment intelligent pour concevoir un système de classement assez souple pour permettre une recherche ultérieure, on aurait peut-être trouvé depuis longtemps un élément capital pour faire progresser la recherche sur le cancer.

- **Onzième étape :** savoir comment se défaire de l'information dont on n'a plus besoin et sauvegarder celle qui doit être protégée.

Enfin, une fois l'information mise en sécurité dans les archives à des fins de référence et d'utilisation ultérieures, il se peut qu'une partie de cette information au moins puisse être éliminée. Bien sûr, on dispose de la touche « Supprimer » de l'ordinateur mais parfois, lorsque l'information est sensible ou confidentielle, les données personnelles ou les secrets d'entreprise, par exemple, ou encore les données gouvernementales classées secrètes, son élimination elle-même n'est pas sans difficultés. Il y a bien les déchiqueteuses pour les documents papier mais elles ne sont pas sans faille. Les experts des laboratoires du FBI vous diront que même le fait de brûler un document ne met pas forcément à l'abri de la traque d'un habile enquêteur de la brigade criminelle. Il faut donc faire preuve de prudence et de circonspection dans le choix d'une technique d'élimination qui soit adaptée au caractère plus ou moins sensible du document considéré.



Partie II – Initiatives prioritaires pour la maîtrise de l’information et l’apprentissage tout au long de la vie dans quatre domaines d’intervention clés

1. Apprentissage et éducation : Éducation formelle – enseignements primaire, secondaire et supérieur; Éducation informelle, professionnelle et continue; Enseignement à distance et cyberapprentissage; Programmes d’études types; Évaluation; Accréditation; Normes; Certification; Récompenses et reconnaissance

Le meilleur moyen d’éclairer et de rendre compréhensibles la pertinence et l’applicabilité des initiatives de maîtrise de l’information et d’apprentissage tout au long de la vie consiste à centrer l’étude sur quatre secteurs que l’on peut considérer comme des « domaines d’intervention clés », à savoir l’apprentissage et l’éducation, la santé et les services sociaux, les entreprises et le développement économique et la gouvernance et la citoyenneté. Toutefois, avant de passer aux recommandations spécifiques à l’intention des décideurs pour chacun de ces domaines, il faut indiquer dans quel contexte elles s’inscrivent en examinant un certain nombre de points généraux.

Les éternels défis de l’apprentissage

Un certain nombre de problèmes chroniques auxquels l’humanité est confrontée depuis des siècles, et auxquels la maîtrise de l’information doit trouver des solutions si elle doit s’imposer un jour en tant qu’idée viable et utile, peuvent aider à démêler les imbroglios ancestraux de la connaissance et de l’apprentissage :

- Comment parvenir à savoir (apprendre) et être en mesure de bien se rappeler ce que l’on sait (avoir appris) ?

- Comment parvenir à savoir (apprendre) ce que l'on ne sait pas mais qu'on devrait savoir ?
- Comment parvenir à savoir quelles nouvelles choses il faut apprendre ?
- Comment savoir quelles sont les choses qu'on n'a pas besoin de savoir, et qu'on ne devrait donc pas perdre son temps à apprendre ?

Une personne qui est par ailleurs dépourvue de maîtrise fonctionnelle – c'est-à-dire qui ne sait ni lire, ni écrire, ni faire des calculs simples – peut néanmoins être plus intelligente, plus informée et plus sage qu'une autre personne très instruite. L'histoire regorge d'exemples de personnes pauvres et analphabètes, mais néanmoins fort sages, qui n'ont été que peu, voire pas du tout, scolarisées mais sont devenues des personnages admirés, enviés et respectés dans la société de leur époque. On évoque parfois à leur propos une « intelligence de l'autodidacte ». La maîtrise de l'information doit donc, d'une manière ou d'une autre, faire sienne cette idée qu'il faut acquérir une sagesse pratique et pas seulement une formation théorique.

Réforme de l'éducation

L'apprentissage ne devrait pas être assimilé à une sorte de « sous-produit » invisible et abstrait du processus éducatif qui privilégie exclusivement, ou presque, l'acquisition (mémorisation) du contenu de cours de sciences, d'arts et lettres, etc. Il faut au contraire que l'apprentissage lui-même soit analysé et traité à la fois en tant qu'élément distinct à l'intérieur du programme éducatif et en tant que partie intégrante du contenu des différents cours. *En d'autres termes, la maîtrise de l'information est un élément transversal qui a des effets sur l'ensemble du programme et irrigue tous les sujets et cours.* Lorsque les ministères de l'éducation, les systèmes éducatifs nationaux, les politiques et programmes scolaires et les conseils d'administration des écoles auront pris conscience de ce fait, dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle, alors ils pourront mettre efficacement en œuvre le concept de maîtrise de l'information dans le processus éducatif.

Capacités théoriques ou capacités pratiques, concrètes

Deux types de capacités sont nécessaires pour que les élèves acquièrent la maîtrise de l'information. Il y a, d'un côté, les *capacités théoriques*, qui correspondent à ce que chaque individu met en œuvre pour définir un besoin en information puis se mettre à la recherche de cette information, le *style informationnel* et le *cadre conceptuel* qui lui sont propres. Prendre conscience de son comportement et de ses attitudes en matière d'information est un premier résultat d'apprentissage crucial, parfois appelé *pensée réflexive*. Mais un second type de capacités est également nécessaire pour acquérir la maîtrise de l'information, à savoir les capacités pratiques et concrètes touchant l'utilisation d'un type particulier de ressource ou d'outil d'information, par exemple savoir utiliser un moteur de recherche ou un tableur ou préparer une présentation PowerPoint.

Recommandations spécifiques à l'intention des décideurs

Passons à présent directement aux recommandations spécifiques que les décideurs et cadres devraient prendre en considération lorsqu'ils formulent des politiques, programmes et projets d'IL dans les instances d'apprentissage et d'éducation dont ils ont la charge. Ces recommandations sont dans une large mesure tirées des rapports finals des réunions de Prague (2003), d'Alexandrie (2005) et de Ljubljana (2006) (voir annexe C), mais elles ont été dans certains cas explicitées, complétées et/ou clarifiées par l'auteur.

Les actions recommandées se répartissent sur cinq séries de recommandations visant chacune l'un des cinq aspects hautement prioritaires suivants :

- Préparation de l'éducateur et perfectionnement professionnel
- Prise de décisions fondées sur l'analyse des faits
- Pratiques pédagogiques actives
- Environnements éducatifs enrichissants
- Maîtrise de l'information constituée en élément d'évaluation et de validation

Recommandation #1 : La préparation de l'éducateur et le perfectionnement professionnel continu sont essentiels pour améliorer les résultats de l'apprentissage par la maîtrise de l'information

Action A

Élaborer à l'intention des éducateurs, notamment les maîtres, les bibliothécaires, le corps enseignant des universités, les mentors, les parents, les grands-parents et les travailleurs communautaires, des programmes mettant en lumière l'importance sociétale de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie. Ainsi, l'organisation de foires de la science en tant qu'outil général d'apprentissage pour développer la maîtrise de l'information chez les élèves (de la maternelle à la fin du secondaire) peut constituer une approche novatrice et passionnante.

(Établissements d'enseignement, ministères de l'éducation, ONG, organismes communautaires, organismes de soutien aux familles)

Action B

Demander aux enseignants de définir des résultats d'apprentissage par l'élève contenant la maîtrise de l'information. L'on peut ainsi incorporer aux devoirs de l'élève un élément consistant par exemple à créer une page Web, produire une vidéo, concevoir un programme matinal d'information ou à jouer au reporter interviewant un personnage célèbre dans le cadre d'un jeu de rôle.

(Écoles de formation des maîtres, établissements d'enseignement, y compris écoles, lycées et universités)

Action C

Élaborer et mettre à jour des matériels, des modèles et des schémas d'ateliers sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie utilisables à différents niveaux: local, national et régional.

(Forums nationaux sur l'IL, IFLA, ICA, UNESCO)

Action D

S'employer à éliminer les blocages au niveau des attitudes et des comportements de certains enseignants et spécialistes de l'information qui semblent professionnellement enclins à traiter les élèves et usagers en tant que simples « utilisateurs de l'information » ou « clients » et non en tant qu'« êtres humains à part entière » qui ont parfois désespérément besoin d'information pour résoudre un problème dans leur vie de tous les jours et qui doivent pouvoir obtenir cette information selon des modalités qui ne portent pas atteinte à leur respect d'eux-mêmes ni de quelque autre manière rabaisser leurs motivations, leurs besoins et leurs désirs.

Recommandation #2 : Les décisions relatives aux politiques, pédagogies et pratiques éducatives devraient être fondées sur les résultats factuels de recherches touchant la relation entre la maîtrise de l'information, les acquis éducatifs et les résultats concrets de l'apprentissage

Action A

Inclure dans les évaluations du niveau de développement humain effectuées par des organismes internationaux et nationaux des critères et indicateurs sur la maîtrise de l'information reposant sur des faits issus de la recherche.

(PNUD, Forum économique mondial, Banque mondiale, ICA, UNESCO et autres)

Action B

Encourager les organismes de recherche de différents pays à inclure le niveau de maîtrise de l'information dans leurs travaux de recherche visant à évaluer les acquis et les résultats de l'éducation.

Action C

Soutenir des programmes cohérents de recherche visant à mettre en lumière les effets à long terme de la maîtrise de l'information sur l'apprentissage par les élèves, l'éducation des adultes dans

des contextes formels, informels et communautaires et l'apprentissage tout au long de la vie.

(Organismes de financement, universités et autres établissements d'enseignement supérieur, organismes nationaux de recherche, IFLA, ICA et initiatives en matière de recherche de l'UNESCO)

Action D

Présenter les résultats de la recherche sous des formes qui répondent aux besoins d'information et de règlement des problèmes des décideurs et des praticiens.

(Chercheurs, établissements d'enseignement, organismes, administrations et organisations communautaires utilisant les résultats de la recherche)

Recommandation #3 : Mettre en œuvre des pratiques pédagogiques actives telles que l'apprentissage partant des problèmes, l'apprentissage par le service et l'apprentissage constructif, qui à la fois soutiennent la pratique de la maîtrise de l'information et sont bien soutenus par elle

(Établissements d'enseignement, organisations communautaires)

Action A

Favoriser l'acquisition d'habitudes de curiosité intellectuelle propices à la réalisation du but de la maîtrise de l'information.

(Parents, grands-parents, gardiens, enseignants, organismes gouvernementaux, associations professionnelles)

Action B

Adapter les pratiques pédagogiques aux besoins de groupes particuliers tels que les femmes, les minorités et autres personnes ayant des besoins sociaux spécifiques tels que les populations autochtones, les habitants des zones lointaines et isolées, les prisonniers et les immigrés.

(Éducateurs dans les systèmes éducatifs formel et informel, prestataires de services, éducateurs d'adultes)

Action C

Évaluer ces pratiques pédagogiques au regard du degré de renforcement de valeurs nécessaires telles que la générosité, le partage des ressources, la responsabilité sociale, le respect d'autrui, le professionnalisme et le comportement éthique.

(Chercheurs, notateurs, évaluateurs, organismes de responsabilisation)

Action D

Étudier les possibilités d'apprentissage par des activités au service de la communauté locale, parce qu'elles aident les élèves à en savoir davantage sur eux-mêmes et sur les moyens d'aider autrui, y compris les autres élèves, les travaux de recherche ayant montré que les élèves apprécient le service communautaire qui est directement lié au travail en classe et leur donne un vif sentiment de satisfaction quand ils constatent qu'ils font quelque chose d'utile à leurs concitoyens tout en apprenant des choses pour eux-mêmes.

Action E

Les autorités locales devraient instaurer des collaborations entre l'école et la communauté, surtout pour réorganiser les services communautaires, tout en utilisant l'école et/ou la bibliothèque publique en tant que pôle de coordination; par exemple pour créer des institutions hybrides dites « écoles communautaires », (appelées aussi centres de ressources familiales, écoles chez l'habitant, écoles polyvalentes ou, simplement, centres communautaires).

Recommandation #4: Créer des environnements éducatifs qui favorisent la maîtrise de l'information, notamment par une infrastructure appropriée, des dirigeants bien informés, des politiques favorables, des partenariats productifs et une culture de l'apprentissage, y compris le multilinguisme et la diversité culturelle

(Organismes de financement, gouvernements nationaux, société civile, établissements d'enseignement, secteur privé)

Action A

Coordonner les initiatives de maîtrise de l'information entre différents pays d'une région et entre différentes régions et tirer parti des meilleures pratiques.

Action B

Inclure dans une structure appropriée une bibliothèque opérationnelle, des réseaux communautaires et des TIC d'appui.

Action C

Sensibiliser les décideurs à la nécessité et aux moyens d'inclure la maîtrise de l'information dans l'éducation formelle et informelle.

Action D

Apprendre aux administrateurs d'établissements scolaires à lancer des initiatives de maîtrise de l'information.

Action E

Inscrire les principes de la maîtrise de l'information dans les questions de propriété intellectuelle qui régissent l'accès à l'information.

(Gouvernements, organismes internationaux de réglementation, établissements d'enseignement)

Action F

Créer des programmes d'éducation et de formation active du public.

Action G

Diffuser des messages en rapport avec la maîtrise de l'information et la culture de l'information, en utilisant les canaux les plus efficaces dans chaque situation: transmission orale, écrite, audiovisuelle ou électronique.

Action H

Constituer des « cercles de qualité de la maîtrise de l'information » composés de membres du corps enseignant, de chefs de département, d'un bibliothécaire et d'un spécialiste des TIC au service

de l'éducation qui se réunissent régulièrement pour débattre et partager leurs expériences de l'intégration des capacités d'IL dans les différents cours et dans l'ensemble du programme.

Recommandation #5 : Exiger que la maîtrise de l'information soit un critère important dans l'évaluation des élèves et des enseignants et dans l'accréditation institutionnelle

(Établissements d'enseignement, organismes d'accréditation, autorités publiques)

Action A

Initier les éducateurs aux pratiques d'évaluation des élèves qui mettent l'accent sur les résultats en matière de maîtrise de l'information.

(Établissements d'enseignement, organismes d'accréditation, autorités publiques)

Action B

Associer les normes d'évaluation et d'accréditation de la maîtrise de l'information aux résultats de l'apprentissage et non aux intrants et aux processus.

(Établissements d'enseignement, organismes d'accréditation, autorités publiques)

2. Santé et services sociaux : Ressources d'urgence en matière d'alimentation, d'eau et d'habitat ; hôpitaux, dispensaires et personnel médical ; police, pompiers et services d'ambulance ; interventions en cas de catastrophe ; coupures de communications et d'énergie ; embouteillages et itinéraires d'évacuation d'urgence ; sûreté et sécurité publiques ; services de conseil aux personnes et aux familles et « numéros verts » d'assistance.

L'accès à l'information sanitaire fait partie des droits de l'homme

Le deuxième « domaine d'intervention clé » est celui de la santé et des services sociaux. Conformément au souci universel d'améliorer la qualité de la vie, tous les citoyens ont le droit d'être en bonne santé

et de bénéficier des soins de santé, moyennant un consentement donné en connaissance de cause. Pour réaliser ce droit, tous les citoyens ont un droit d'accès à l'information qui concerne leur santé et la santé des membres de leur famille et de leur communauté. Il importe tout particulièrement d'insister sur la nécessaire protection des mères et des enfants inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, sur le droit des enfants d'accéder à l'information relative à leur santé inscrit dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (article 26) et sur le droit de tout un chacun à une information suffisante pour pouvoir consentir en connaissance de cause à un traitement.

Recommandation #1 : Accès à l'information sanitaire

Tous les pays devraient s'employer à mettre en place et renforcer une infrastructure d'information sur la santé et les soins, y compris sous forme de cours, de programmes, de publications, de sites Web, de centres d'information et d'interventions destinées à améliorer la maîtrise de l'information sanitaire par tous les citoyens sans exception.

Recommandation #2 : L'ensemble de la population

Une attention particulière devrait être accordée aux besoins des jeunes (à l'école et ailleurs), des femmes, des hommes, des personnes âgées, des groupes vulnérables, notamment les handicapés, les immigrés, les chômeurs et les personnes ayant des besoins particuliers, celles qui occupent des emplois dangereux ou se trouvent dans des lieux dangereux, et le reste de la population.

Recommandation #3 : L'ensemble de la population

Tous les pays devraient mettre au point un programme intégré, de la maternelle jusqu'à la fin de la scolarité formelle, destiné à développer chez les enfants et les adolescents la conscience de la relation entre leur environnement, leurs propres actes et leur santé, de façon à les encourager à être responsables de leur propre santé et de leur bien-être et leur donner les moyens de ce faire.

Recommandation #4 : L'ensemble de la population

Des partenariats doivent être instaurés ou renforcés avec les réseaux existants, en particulier ceux qui participent à la création et à la distribution de l'information sanitaire. Il peut s'agir en l'occurrence de

l'Organisation mondiale de la santé (OMS), d'ONG qui s'occupent de santé, de bien-être et de santé publique ou de groupements régionaux tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'UE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Recommandation #5 : L'ensemble de la population

En matière d'éducation sanitaire, il faudrait recourir plus résolument aux canaux de communication existants, notamment la radio (débat, interventions des auditeurs au téléphone, etc.), la télévision, les journaux et revues et l'assistance téléphonique, non seulement pour distribuer les informations sur la santé mais également pour renforcer la maîtrise de l'information sanitaire.

Recommandation #6 : Patients et soignants

Les patients et ceux qui prennent soin d'eux (généralement, mais non exclusivement, les membres de la famille ou de la communauté) devraient être encouragés et aidés à poser des questions pour mieux comprendre et pouvoir donc donner un consentement en connaissance de cause ; ils devraient avoir les coordonnées des personnes à contacter pour un suivi sur les questions ou préoccupations qu'ils pourraient avoir après la consultation ou en cours de traitement. Cet aiguillage devrait inclure les groupes d'aide aux patients et d'auto-assistance.

Recommandation #7 : Patients et soignants

Une attention particulière devrait être accordée non seulement à l'offre d'une information de qualité, facilement compréhensible et sur divers formats et supports, mais également à la nécessité de veiller à ce que les personnes qui suivent un traitement (et ceux qui s'occupent d'eux) comprennent parfaitement aussi bien la progression probable du traitement que la nécessité de se conformer aux prescriptions du médecin traitant.

Recommandation #8 : Praticiens de la santé

Considérant l'importance croissante de la pratique fondée sur l'analyse des faits en matière de soins de santé, les personnes responsables de la conception et de la mise en œuvre de la formation initiale des praticiens de la santé devraient accorder une attention concrète

et explicite dans les programmes d'enseignement au développement, au renforcement et à la démonstration des attitudes, compétences et comportements qui favorisent la maîtrise de l'information.

Recommandation #9 : Praticiens de la santé

Tous les pays et, en particulier, les autorités et associations professionnelles du secteur de la santé, avec l'aide d'organismes et institutions internationaux et transnationaux, devraient veiller à ce que les praticiens déjà en exercice aient accès en permanence à des programmes de perfectionnement professionnel en maîtrise de l'information sanitaire, que ces programmes soient constamment évalués et qu'ils soient éventuellement exigés pour que le praticien continue d'être autorisé à exercer.

Recommandation #10 : Praticiens de la santé

Les médecins, les infirmiers et autres professionnels et paraprofessionnels de la santé devraient bénéficier d'une formation qui leur apprenne à améliorer les capacités et pratiques de maîtrise de l'information sanitaire de leurs patients et de leur communauté et, ce faisant, reconnaître la nécessité de prendre en compte l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, les convictions religieuses et l'origine ethnique et culturelle des personnes auxquelles ils ont affaire.

Recommandation #11 : Administrateurs et décideurs du secteur de la santé

Les personnes chargées de l'éducation et de la formation des administrateurs de la santé devraient veiller à ce que les programmes d'enseignement de base et avancés comprennent un élément de développement des pratiques et capacités de maîtrise de l'information sanitaire.

Recommandation #12 : Administrateurs et décideurs du secteur de la santé

Les autorités sanitaires nationales, conjointement avec les associations professionnelles compétentes, devraient prendre les mesures voulues pour que les décideurs et administrateurs soient dotés des capacités appropriées de maîtrise de l'information qui leur permettent de prendre des décisions de qualité, fondées sur l'analyse des faits, et de s'acquitter judicieusement de leurs responsabilités s'agissant

de la dignité humaine des traitants, des patients et de l'ensemble de la population.

Recommandation #13 : Professionnels soucieux de promouvoir la maîtrise de l'information sanitaire

Il conviendrait de mettre en place un dépôt central des pratiques optimales de maîtrise de l'information, qui serait consulté par les praticiens de tous les pays. Ces pratiques de maîtrise de l'information pourraient porter sur les cours et programmes, les documents et brochures, les sites Web et forums, les conférences et réunions, les lieux et espaces, les prix et distinctions honorifiques et les kits et autres ressources.

Recommandation #14 : Professionnels soucieux de promouvoir la maîtrise de l'information sanitaire

Les éléments inclus dans cette base de données sur les meilleures pratiques devraient faire l'objet d'un contrôle de la qualité assuré par un comité éditorial international ; la base de données devrait être reliée à un forum de discussion et une association professionnelle de praticiens ; un fonds spécial devrait être créé à cet effet, ainsi qu'un fichier d'experts disposés à intervenir dans des conférences de haut niveau appropriées, étant entendu que des ressources seraient consacrées à financer leur participation aux manifestations organisées dans les pays en développement.

Recommandation #15 : Professionnels soucieux de promouvoir la maîtrise de l'information sanitaire

Des travaux de recherche devraient être consacrés à l'étude des pratiques de recherche de l'information de différents types d'utilisateurs (professionnels de la santé ou simples citoyens), afin de disposer d'une base pour la conception des interventions axées sur la maîtrise de l'information.

3. Entreprises et développement économique: Perfectionnement de la main-d'œuvre, investissement dans le capital humain et employabilité durable ; commerce intérieur et extérieur et compétitivité ; immigration et émigration

Perfectionnement de la main-d'œuvre et capital humain

Le troisième « domaine d'intervention clé » est celui des entreprises et du développement économique. Compte tenu des tendances actuelles de la mondialisation, le développement économique devient de plus en plus tributaire de l'utilisation de l'information et des capacités d'apprentissage de la main-d'œuvre. Les pouvoirs publics devraient prendre la tête des efforts de maîtrise de l'information en établissant des alliances stratégiques avec les principales parties prenantes, notamment le monde des entreprises dans les principaux secteurs économiques et les consommateurs. Les groupes/institutions cibles qui sont les principales parties prenantes sont, notamment, les pouvoirs publics, les entreprises, les établissements d'enseignement, les producteurs et les distributeurs de l'information, les organisations professionnelles et syndicales, les chambres de commerce, les associations industrielles et les ONG. Les principales communautés cibles sont les entreprises (PME et grandes sociétés), l'administration publique et des entités cibles spécifiques telles que les chômeurs, les femmes, les entreprises nouvellement créées, les minorités, les immigrés et les consommateurs.

Le vieil adage selon lequel « *il ne suffit pas de travailler plus, il faut travailler plus intelligemment* » exprime en termes très simples comment le concept d'IL définit la nature de la main-d'œuvre du XXIe siècle. Alors que dans les révolutions agricoles et industrielles du XIXe et du XXe siècle, les ressources transformatrices stratégiques étaient les ressources naturelles et les ressources physiques ou matérielles, respectivement, au XXIe siècle, c'est la connaissance elle-même qui devient la ressource transformatrice stratégique. Nous vivons actuellement une « révolution de l'information ». Chaque homme ou femme, au bureau, à l'usine, au laboratoire ou travaillant à domicile, et chaque enfant ou adulte, à l'école, au travail ou dans tout autre contexte social, doit apprendre à mieux travailler et étudier s'il veut être effectivement compétitif dans un monde de plus en plus concurrentiel, à tous les stades de sa vie. *La maîtrise de l'information crée la possibilité que les gens soient désormais capables d'apprentissage indépendant, et de réflexion critique.* Ceux qui parviennent à faire cela toute leur vie ont maîtrisé l'apprentissage tout au long de la vie.

Recommandation #1 : Les entreprises, les pouvoirs publics et les organisations éducatives devraient élaborer un plan stratégique, assorti d'un énoncé de mission prospectif, pour leurs initiatives respectives en matière de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie, en étroite collaboration les uns avec les autres

Recommandation #2 : Les organisations internationales et régionales telles que l'UNESCO, l'OCDE, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), les banques régionales, les organisations politiques intergouvernementales régionales telles que l'Organisation des États américains et les organisations analogues du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie/Océanie, doivent exiger des réformes de l'éducation qui mettent l'accent sur l'apprentissage tout au long de la vie dans tous leurs pays membres

Recommandation #3 : Les pouvoirs publics et les organisations industrielles et commerciales doivent créer des environnements propices à la transparence (publication intégrale) de leurs décisions et actions

Recommandation #4 : Les organismes chef de file dans les secteurs tant public que privé devraient promouvoir la sensibilisation à la maîtrise de l'information et à l'apprentissage tout au long de la vie ainsi qu'une culture de l'information en faisant davantage et mieux appel aux médias

Recommandation #5 : Les entreprises devraient instaurer de solides partenariats et alliances avec les fournisseurs et producteurs d'information afin d'élaborer, de réaliser et de financer des programmes de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie propres à améliorer la compétitivité, à accroître les parts de marché, à développer le commerce intérieur et extérieur et à renforcer l'investissement direct étranger et intérieur

Recommandation #6 : Les groupes d'entreprises, associations de branche, organismes professionnels et chambres de commerce devraient mettre au point des outils et activités de formation et des programmes axés sur le marché conformes aux besoins spécifiques et aux capacités existantes de maîtrise de l'information dans des

communautés cibles spécifiques, notamment pour la remise à niveau de la main-d'œuvre

Recommandation #7 : Il faut que les entreprises ayant acquis la maîtrise de l'information soient définies comme étant celles qui ont appris à organiser et gérer leurs flux et stocks de données, d'informations et de connaissances de manière à ce que leurs employés, fournisseurs, clients et associés puissent prendre facilement conscience de l'existence de tous ces actifs informationnels, de leurs systèmes respectifs de stockage et de traitement, de leurs formats et supports, de la manière de localiser cette information, de la consulter et de l'utiliser pour réaliser les buts et objectifs fondamentaux de l'entreprise

Recommandation #8 : Les pouvoirs publics devraient désigner un organisme chef de file pour le travail d'élaboration, de mise en place et de mesure de l'impact des programmes de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie (il existe par exemple des organismes/initiatives dans le domaine des TIC qui peuvent avoir un effet de levier par le biais, notamment, de la TVA, des mesures d'incitation fiscale et réglementaire, des prêts, des subventions et des garanties de prêts)

Recommandation #9 : Les organismes chefs de file devraient coordonner la création d'un dépôt central de données sur les personnes qui comptent, les meilleures pratiques, les experts, les outils, les contenus pertinents, etc., aux niveaux national, régional et international

Recommandation #10 : Les organisations professionnelles devraient identifier et entretenir des liens avec les personnes qui, dans les administrations, les entreprises et les organismes de développement économique, militent pour l'adoption et la diffusion de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie

Recommandation #11 : Les initiatives de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie devraient être replacées dans le contexte de l'intégration à la société mondiale de l'information par des programmes nationaux de réforme et de progrès de la

culture, de la science, de la technologie, de l'innovation et de la créativité, et du développement aussi bien économique que social

Recommandation #12 : Les entreprises industrielles et commerciales devraient étudier les moyens de multiplier les possibilités de recours accru au télétravail et au travail délocalisé ainsi que les arrangements nécessaires à cet effet ; elles devraient aussi créer des portails par branche d'activité comportant un élément de maîtrise de l'information

4. Gouvernance et citoyenneté : Institutions publiques du pays, aux échelons national, provincial et local, décideurs, fonctionnaires et, en dernière analyse, chaque citoyen

Pour que tout le monde puisse voter et participer à la gestion des affaires publiques

Le quatrième et dernier « domaine d'intervention clé » a trait à la gouvernance et à la citoyenneté. L'adoption de stratégies, de missions et de déclarations prospectives sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie a pour objectif de donner à chacun les moyens de participer activement à la gouvernance et à l'action citoyenne afin de mieux gérer et maîtriser sa propre vie, mais, dans le même temps, de respecter la diversité culturelle, dans les sociétés aussi bien orales que numériques, en tant que bien public. Les cibles particulières sont ici les leaders politiques et de la société civile, les ONG, les groupes communautaires, les organismes gouvernementaux (nationaux et internationaux), les fondations internationales et régionales, les bibliothèques, les syndicats, les établissements d'enseignement, les entreprises industrielles et commerciales et les médias.

Recommandation #1 : Exhorter les gouvernements des pays à créer, aux échelons provincial et local, des conseils chargés de définir par un débat collectif, de planifier et de promouvoir l'idée de culture nationale de l'information et de préciser comment cette idée peut faire du pays un membre compétitif de la société mondiale de l'information dans les cadres intérieur, régional et international

Recommandation #2 : Exhorter les gouvernements des pays à désigner un ministère chef de file chargé de la planification, de la budgétisation, de l'exécution et du suivi périodique des initiatives de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie, en étroite consultation avec les ministères chargés de l'éducation, des TIC, de la culture et autres ministères compétents tels que ceux du développement local, du commerce, de l'agriculture, etc.

Recommandation #3 : Exhorter les institutions éducatives et celles qui s'occupent d'information, notamment les bibliothèques, archives et musées, à élaborer des politiques et programmes propres à créer des citoyens qui maîtrisent l'information, en accordant une attention particulière aux couches défavorisées, minoritaires et âgées de la population

Recommandation #4 : Exhorter les entreprises industrielles et commerciales et les syndicats à mettre au point des normes et des lignes directrices axées sur la constitution d'une main-d'œuvre qui maîtrise l'information

Recommandation #5 : Exhorter les pouvoirs publics à élaborer des politiques et des programmes de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie à l'intention des personnes touchées par le chômage et le sous-emploi, afin d'améliorer l'employabilité et la participation citoyenne

Recommandation #6 : Encourager les pouvoirs publics à faciliter l'accès de tous les citoyens à l'information du domaine public, notamment le *shareware* (logiciels du domaine public), et encourager une plus vaste participation des groupes d'action civique et de la société civile à l'organisation, la numérisation et la préservation de l'information du domaine public

Recommandation #7 : Exhorter les gouvernements des pays, les institutions éducatives, les bibliothèques, les musées et les archives, et autres organismes et institutions, à élaborer et diffuser des programmes d'éducation civique à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes, notamment en identifiant les moyens d'instaurer et de maintenir des relations plus transparentes et harmo-

nieuses entre les législateurs et les communautés qu'ils desservent, ainsi que les moyens d'associer les citoyens à la fourniture d'avis et d'assistance aux législateurs à différents stades de l'examen des lois et règlements nouveaux ou modifiés

Recommandation #8: Exhorter les gouvernements des pays à élaborer des programmes d'éducation et de formation à la maîtrise de l'information et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que des programmes d'éducation civique à l'intention des populations immigrées et des candidats à l'émigration potentiellement productifs que le pays risque de perdre

Recommandation #9: Créer des groupes de travail informels composés de représentants de la bibliothèque nationale ou de la bibliothèque du Parlement, de spécialistes des TIC et de spécialistes des sciences politiques/administration publique afin d'étudier les moyens d'utiliser les ressources en information de manière plus efficace et rentable pour produire des lois et des politiques publiques qui soient bonnes pour le pays

Recommandation #10: Encourager les gouvernements des pays à accroître la création de connaissances à contenu local (autochtone), notamment en publiant davantage de connaissances dans les langues et dialectes du pays



Partie III – Promotion et sensibilisation ; collaboration et partenariats

1. Promotion et sensibilisation : Il s'agit ici des mesures de sensibilisation des fonctionnaires, des administrateurs d'université, des chefs d'entreprise, des leaders d'opinion dans la société civile, des médias et des organisations à but non lucratif pour les amener à comprendre comment et pourquoi la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie sont directement liés à leur capacité d'atteindre leurs buts et objectifs à long terme, combien il est nécessaire d'affecter des ressources et moyens importants à cette fin et combien il est essentiel d'établir des priorités et de concevoir des stratégies, une mission et une vision, des plans d'action et des mécanismes de suivi de leur réalisation, et d'en être les inlassables promoteurs

L'enquête initiale sur la maîtrise de l'information

La première des initiatives de promotion et de sensibilisation suppose que l'on procède d'abord à une enquête sur le « degré de compréhension » de la maîtrise de l'information. L'annexe D contient un instrument dit « Enquête initiale sur la maîtrise de l'information » qui a déjà été testé et « vérifié » dans toute une région, à savoir celle de l'Europe centrale, orientales et du Sud. Cet instrument peut servir à se faire une idée du niveau général de compréhension de la maîtrise de l'information dans toute une région (Afrique subsaharienne par exemple), un pays (Chili par exemple) ou une seule institution (ministère par exemple) ou organisation (entreprise privée, ONG, université, etc.). L'autorité qui procède à l'enquête (c'est-à-dire la région, le pays, l'institution) doit ensuite évaluer le niveau de compréhension de la maîtrise de l'information dans chacun des grands secteurs ou communautés (si on se situe dans le cas où l'enquête porte sur un pays). Une méthode d'évaluation est décrite ci-après (mais il est

vivement conseillé au lecteur d'examiner l'instrument d'enquête lui-même dans l'annexe D).

Au sein des pouvoirs publics

- Sait-on seulement, de manière générale, dans le pays ce qu'est la maîtrise de l'information et pourquoi et comment elle peut aider à combler l'écart entre « inforiches » et « infopauvres » (c'est-à-dire réduire ce que l'on appelle la fracture numérique); si tel n'est pas le cas, quelles initiatives phares pourrait-on prendre pour démontrer en actes ce qu'est la maîtrise de l'information ?
- Est-ce qu'une « infrastructure nationale de maîtrise de l'information » existe en tant que concept assorti de pouvoirs et de responsabilités aux échelons national/central ainsi qu'à tous les échelons successifs en allant vers le bas jusqu'au niveau des communautés locales; si tel n'est pas le cas, quels types de campagne de sensibilisation de l'opinion pourrait-on entreprendre pour imposer ce concept ?
- Quels types d'initiatives susceptibles d'avoir un grand écho (campagnes, événements, annonces, interventions publiques, discours de hauts responsables gouvernementaux, etc.) peut-on concevoir et mettre en œuvre pour combler les lacunes sur le plan de la sensibilisation ?
- Quel ministère faut-il désigner comme principal avocat ou promoteur de la maîtrise de l'information au plan national, chargé de concevoir, orienter, faire connaître et pousser sur le devant de la scène des initiatives dans ce domaine portant, par exemple, sur les politiques clés, les programmes et les activités pilotes ?
- Quels sont les ministères qui devraient se réunir et collaborer, dans le cadre d'un comité ou autre instance appropriée, pour qu'un ensemble cohérent de politiques, de programmes et d'autres initiatives sur la maîtrise de l'information au plan national puisse être formulé et mis en œuvre (science et technologie, TIC, culture, éducation, société de l'information, développement local, travail, commerce et industrie, etc.) ?

- Est-ce que des ressources – financières, humaines et matérielles – ont été budgétisées et programmées pour le soutien aux initiatives portant sur la maîtrise de l'information ?

Dans le milieu des entreprises industrielles et commerciales

- Sait-on seulement ce qu'est la maîtrise de l'information et pourquoi et comment elle peut aider un pays à s'attaquer aux problèmes du chômage, du sous-emploi, de la main-d'œuvre immigrée sous-utilisée et autres grands défis nationaux en matière d'emploi ?
- Est-ce que les dirigeants syndicaux et patronaux comprennent comment la maîtrise de l'information peut aider à améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises et de la main-d'œuvre sur les marchés nationaux, régionaux et mondiaux ; sinon, pourquoi, et que peut-on faire pour que cela change ; et si oui, est-ce que des politiques et programmes judicieux ont déjà été conçus et mis en route ?
- Quels politiques, programmes et autres initiatives les dirigeants syndicaux et patronaux peuvent-ils mettre sur pied pour combler les lacunes sur le plan de la sensibilisation et faut-il procéder à des essais ?
- Est-il possible de persuader un dirigeant patronal et un dirigeant syndical d'accepter de devenir les avocats ou promoteurs volontaires d'initiatives en faveur de la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie dans le secteur des entreprises industrielles et commerciales ?

Dans les milieux universitaires

- Sait-on seulement ce qu'est la maîtrise de l'information dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur, et comment elle devrait s'intégrer au programme général de l'ensemble de la communauté éducative, ainsi qu'aux programmes de chaque institution dans les systèmes d'éducation et de formation tant formels que non formels ?

- Est-ce que les dirigeants du monde de l'éducation, les présidents d'universités et doyens dans l'enseignement supérieur formel, par exemple, comprennent pourquoi l'incorporation d'un programme de maîtrise de l'information à leur offre éducative peut les aider à attirer davantage d'étudiants et produire des diplômés mieux équipés pour faire face aux défis du XXIe siècle ; si la réponse est négative, pourquoi et comment y remédier et si la réponse est positive, est-ce que des politiques et programmes judicieux ont déjà été conçus et mis en route ?
- Est-ce que les écoles de formation des maîtres et les écoles de formation des bibliothécaires dans l'enseignement supérieur, et les bibliothèques universitaires elles-mêmes, jouent un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les différents départements et facultés à mettre au point des programmes et des plans de cours pour la formation à la maîtrise de l'information faisant partie intégrante de l'enseignement d'autres disciplines mais aussi en tant que cours distincts ?
- Est-ce que dans le cadre des possibilités de formation offertes aux enseignants, des colloques et ateliers ont été conçus et organisés à l'intention du corps enseignant et autres personnels pour les initier aux aspects théoriques et méthodologiques de la formation à la maîtrise de l'information ?
- Est-ce que des modèles de programmes ont été élaborés dans les établissements d'enseignement « de pointe » pour aider les autres établissements à s'orienter en leur montrant comment la maîtrise de l'information peut être incorporée aussi bien au programme général de l'établissement qu'à celui de chaque discipline, mais aussi être enseignée en tant que discipline distincte, « autonome » ?
- Existe-t-il des mécanismes éducatifs appropriés, des tests applicables aussi bien aux enseignants qu'aux apprenants par exemple, pour déceler les corrélations entre les capacités acquises par l'apprentissage et les changements d'attitudes et de comportements à l'égard de l'apprentissage de l'information, afin

de relier les capacités acquises et les attitudes et comportements modifiés aux résultats escomptés ?

- Est-ce que les associations et sociétés d'enseignants et de bibliothécaires ont été sollicitées pour aider les institutions à surmonter les difficultés susmentionnées, par exemple dans le cadre de colloques, de symposiums ou d'ateliers d'échange d'informations et de formation ?
- Est-ce que la maîtrise de l'information est intégrée à l'enseignement de la société de l'information et de l'information et la communication, en tant que discipline à part entière ?
- Est-ce que la maîtrise de l'information a été intégrée aux programmes d'enseignement de la maternelle à la fin du secondaire, est-ce que les bibliothèques scolaires sont les partenaires et leaders pour cette action ?
- Est-ce que les initiatives de maîtrise de l'information ont été reliées aux programmes Information pour tous (PIPT) et Éducation pour tous (PEPT) de l'UNESCO ; est-ce qu'un effort national peut aider la communauté internationale et les groupements régionaux, éventuellement dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'alphabetisation, à promouvoir la diffusion de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie ?

Dans les milieux des bibliothèques, des archives, des musées, de l'édition, des médias, des organisations d'action civique, des sciences de l'information, du contenu de l'information et des TIC

- Est-ce que les milieux des bibliothèques, du contenu de l'information (médias, édition, auteurs, etc.) et des TIC se considèrent comme des membres disparates de communautés diverses qui n'ont rien, ou très peu de choses, en commun, ou agissent-ils en tant que groupe efficace qui lance des initiatives efficaces de collaboration ; si tel n'est pas le cas, quelles mesures peuvent être prises pour les amener à agir ensemble ?

- Est-ce que chacun des « sous-groupes » (bibliothéconomie, édition, médias, contenu de l'information et TIC) a établi et diffuse à son public et ses membres des modèles et des « pratiques optimales » afin que les professionnels intervenant dans chaque domaine soient toujours au courant des pratiques les plus récentes et les plus prometteuses ?
- Est-ce que des symposiums, des colloques et des ateliers ont été conçus et organisés pour que des experts de chacune des disciplines constitutives du groupe puissent échanger leurs idées et pratiques respectives et rechercher les moyens d'intégrer plus efficacement ces idées et pratiques dans des cadres interdisciplinaires ?
- Est-ce que des directives et des normes professionnelles sur la maîtrise de l'information sont en cours d'élaboration pour aider à observer et mesurer avec rigueur le degré de réalisation des buts et des objectifs ?
- Est-ce qu'il y a dans chacun des sous-domaines susmentionnés un ou plusieurs promoteurs ou avocats de la maîtrise de l'information qui soient également disposés à servir d'agents du changement en introduisant les réformes nécessaires des politiques et directives professionnelles touchant la maîtrise de l'information ?

Dans le milieu des professions libérales et des cadres (droit, médecine, affaires, etc.)

- Est-ce que dans chaque grande profession libérale (droit, médecine, etc.) il y a un ou plusieurs promoteurs et avocats de la maîtrise de l'information qui peuvent aussi accepter de servir d'agents du changement, et qui ont pris la tête du mouvement en faveur de cette idée dans leurs contextes professionnels respectifs (il peut s'agir en l'occurrence soit d'une personne soit d'une institution, dans le secteur public ou le secteur privé, voire les deux à la fois) ?
- Est-ce que les établissements qui forment ces professionnels (écoles de médecine, facultés de droit, écoles de commerce,

etc.) font un travail de sensibilisation de leurs « communautés » en les incitant activement à participer à des ateliers, conférences, événements et autres initiatives de présentation et d'explication de la maîtrise de l'information ?

- Est-ce que les sociétés et associations professionnelles qui interviennent dans le déroulement des carrières de leurs membres (ordres de médecins et d'avocats, associations de cadres d'entreprise, etc.) font un travail de sensibilisation auprès de leurs membres en les incitant activement à participer à des ateliers, conférences, événements et autres initiatives de présentation et d'explication de la maîtrise de l'information ?
- Est-ce que des directives et normes professionnelles sur la maîtrise de l'information sont en cours d'élaboration pour faciliter l'observation et la mesure rigoureuse du degré de réalisation des buts et objectifs ?

2. Partenariats, coopération, et alliances : Les parties prenantes politiques, sociales et économiques qui partagent les mêmes marchés et publics, ou ont des marchés et publics similaires, devraient conjuguer leurs efforts, selon des modalités mutuellement avantageuses, pour faire avancer la cause de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie ; tel est le cas, par exemple, des enseignants, des bibliothécaires et des parents ; des entités du secteur public et du secteur privé ; de la collaboration interministérielle ; des alliances d'organisations non gouvernementales ; des programmes conjoints de sociétés professionnelles ; des partenariats entre médias et groupes d'action civique.

Jumelages dans le domaine de l'information

L'une des méthodes les plus efficaces et novatrices que les institutions et organisations adoptent depuis quelques années est celle du « jumelage », qui consiste, pour deux organisations ou institutions, telles que des bibliothèques, des universités, des écoles primaires ou secondaires, des petites entreprises, des centres communautaires, des sociétés professionnelles, des ONG, etc. de différentes régions d'un même pays (par exemple une province septentrionale urbaine

et une province méridionale rurale) ou de différents pays d'une même région ou de régions différentes (par exemple l'une en Afrique et l'autre en Amérique du Nord, où l'une en Amérique latine et l'autre en Europe), à collaborer dans le cadre d'arrangements mutuellement bénéfiques très divers.

L'histoire nous apprend, bien sûr, que cela se fait depuis des siècles entre deux villes ou deux villages de pays différents. Mais ce n'est que dans la dernière moitié du XXe siècle que cette idée semble s'être largement répandue dans les sociétés et que son application n'est plus limitée à des entités publiques.

Dans le contexte qui nous intéresse, on peut citer en exemple les cas de figure suivants :

- Deux bibliothèques de différents pays établissent un arrangement en vertu duquel l'une d'entre elles dépêche auprès de l'autre un bibliothécaire spécialisé dans les références et formé à l'utilisation des matériels d'apprentissage de la maîtrise de l'information, la seconde prenant éventuellement en charge les frais de voyage et de séjour du bibliothécaire pendant son détachement.
- Deux écoles de bibliothéconomie « jumelles », éventuellement de pays différents, établissent un arrangement en vertu duquel elles échangent des enseignants et des étudiants de maîtrise, l'établissement d'accueil prenant généralement en charge les frais de voyage et de séjour de ses invités.
- Deux comités « jumeaux » de réforme des programmes de deux universités s'accordent sur un échange de membres afin de mettre en commun les idées, les expériences, les outils et les méthodes qui ont été utilisés avec succès pour incorporer aux programmes des objectifs de maîtrise de l'information.
- Deux entreprises « jumelles » spécialisées dans l'éducation des adultes et l'éducation permanente dans le domaine de la maîtrise de l'information s'accordent sur un échange d'employés, d'outils, de méthodes et autres ressources.

- Deux sociétés professionnelles « jumelles » dans les domaines de l'information, de la communication, des TIC ou des domaines connexes s'accordent sur des échanges de membres, à plein temps, à temps partiel ou à titre de stagiaires, pour un échange réciproque d'expériences, de plans et d'idées touchant l'éducation et la formation à la maîtrise de l'information.

Partenariats et alliances informels

Une fois qu'un gouvernement ou une institution a formulé sa vision de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie et, au moins en termes généraux, les grandes orientations de sa politique et de son programme, l'une des premières tâches qu'il doit entreprendre consiste à faire un certain travail de recherche. Ce gouvernement ou cette institution doivent en effet déterminer quels autres gouvernements de pays de la même région ou sous-région ou quelles autres institutions ayant une mission similaire s'emploient à réaliser le même objectif et offrent donc des possibilités de coopération. Ces possibilités sont nombreuses dans le contexte qui nous intéresse, et peuvent prendre la forme de partenariats public-privé, de collaborations public-public ou d'alliances privé-privé. À titre d'exemple, les cas de figure suivants sont envisageables :

- Un ministère peut choisir un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et leur accorder une subvention pour l'élaboration d'un ensemble type de politiques et de projets pilotes d'IL.
- Un ministère peut conclure un partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'organisation de conférences afin qu'elle planifie et organise une conférence où une série d'ateliers destinés à sensibiliser des publics spécifiques aux avantages de l'IL.
- Un ministère peut collaborer avec une entreprise de médias pour organiser une série de « manifestations », par exemple une foire, une célébration, un défilé ou autre événement similaire, pour sensibiliser davantage le public à la société mondiale de l'information.

- Les établissements d'enseignement supérieur sous-traitent généralement à des entreprises commerciales la production de toute une gamme de « réalisations » dont plusieurs relèvent du contexte qui nous intéresse.
- Les établissements d'enseignement supérieur travaillent généralement en étroite collaboration avec des sociétés savantes et des associations professionnelles pour organiser des colloques et des symposiums.
- Les bibliothèques publiques et universitaires établissent souvent des partenariats avec des cafés Internet et des cybercafés pour offrir un ensemble harmonieux et « intégré de bout en bout » de services d'information et de communication et un espace qui attire davantage les jeunes, surtout quand la bibliothèque est éloignée et que les deux établissements opèrent séparément; parfois un simple coffee shop peut être ajouté à ce montage.

3. Résumé et conclusions: Un programme d'action.

Neuf grandes recommandations sont formulées pour les stratégies, plans d'action et mécanismes de suivi. Mais, comme on l'a déjà fait remarquer à plusieurs reprises dans ce texte, chaque pays ou région doit étudier, remanier et adapter ces recommandations à sa propre situation. L'annexe D contient un modèle de déclaration de politique ministérielle qui peut aussi être utile dans ce contexte.

Recommandation #1 : Établir une stratégie prospective nationale unifiée pour la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie

Pour atteindre les objectifs généraux du développement socioéconomique, les autorités nationales compétentes devraient élaborer une stratégie prospective nationale de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie couvrant l'ensemble du pays et exhorter toutes leurs institutions, chaque secteur et tous les citoyens à traiter cette question comme une grande priorité nationale. Cette stratégie prospective devrait être minutieusement interconnectée et coordonnée avec les stratégies qui existent déjà ou sont envisagées dans les domaines des TIC, de l'éducation, de la société

de l'information, du développement local et autres domaines étroitement liés aux précédents.

Cela étant, il faut certes insister sur la nécessité de coordonner étroitement la stratégie d'IL avec celles d'autres domaines mais il est aussi très important de noter que, dans l'énoncé d'une conception prospective de la maîtrise de l'information, on a trop souvent tendance à la confondre avec – ou à la réduire à – la maîtrise des TIC, de l'informatique ou du numérique. Toutes ces maîtrises sont effectivement interconnectées mais il y a des différences capitales entre elles. *Ce serait une erreur fatale pour les pays de se contenter de « mettre dans le même sac » la maîtrise de l'information et les programmes de TIC ou de cyberapprentissage, comme si tout cela se valait.*

La stratégie prospective nationale est une nécessité pour tous les pays et, à ce titre, elle doit bénéficier d'un budget et disposer de ressources et de moyens politiques, culturels et économiques au niveau national. Elle doit en outre être élaborée en coopération avec tous les ministères compétents, certaines institutions éducatives de tous niveaux (primaire, secondaire et supérieur) et certaines institutions de l'infrastructure nationale de l'information telles que les bibliothèques (publiques, universitaires, spécialisées et nationale). Elle doit aussi s'étendre aux organisations non gouvernementales et autres éléments de la société civile, ainsi qu'au secteur privé. Elle doit en outre faire appel aux concours de décideurs expérimentés et qualifiés internationaux, régionaux et locaux, notamment d'éminents éducateurs, bibliothécaires, professionnels des TIC, citoyens et groupes d'action civique.

Sans une telle stratégie prospective nationale unifiée et globale, les ressources du pays (financières, physiques, humaines, naturelles et matérielles) risquent de demeurer sous-utilisées et leur développement entravé, et ni le pays dans son ensemble ni ses citoyens et institutions ne pourront bénéficier des bienfaits associés à la notion de société mondiale de l'information.

L'attention du public doit être appelée sur l'importance et la pertinence de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie dans le contexte de la société mondiale de l'information,

par diverses activités de sensibilisation et de promotion : campagnes, discours, événements, etc.

La stratégie prospective nationale, qui devrait être considérée comme une priorité dans le contexte des stratégies et politiques nationales existantes ou prévues relatives à la société mondiale de l'information, devrait aussi, outre la définition de buts et d'objectifs, identifier les mesures qui doivent être prises pour surmonter les obstacles et lever les barrières.

La stratégie prospective nationale fournit un cadre général et un point de départ, ou de référence, en vue de la réalisation intégrale de véritables programmes de maîtrise de l'information susceptibles d'être utilisés pour un travail de sensibilisation et de pression sur ceux qui participent directement à la mise en œuvre des politiques et pratiques d'IL et en retirent des avantages, à savoir les décideurs, les administrations des écoles et des universités, les enseignants, les professeurs d'université, les employeurs, les employés, les spécialistes de l'information et les bibliothécaires. Sans une synergie entre les actions de tous ces groupes, il ne peut y avoir de société maîtresse de l'information.

Considérant que le phénomène de la maîtrise de l'information est étroitement lié à différents enjeux économiques, éducatifs et sociaux, il importe que chaque pays élabore ses propres stratégies et solutions et tienne compte des évolutions propres à sa société et sa culture.

Chaque pays devrait envisager la constitution d'un réseau avec d'autres pays de la même sous-région ou région, y compris la création d'un pôle/contact national pour la maîtrise de l'information et un accord sur la création d'un centre régional pour l'élaboration de plans et de programmes de promotion de la maîtrise de l'information, qui se consacrerait à favoriser la circulation de l'information concernant les exemples prometteurs de pratiques de l'IL dans différents pays de la région, recenserait les pratiques positives et les programmes réussis aussi bien au niveau régional que parmi les pays de la région qui partagent les mêmes traditions éducatives et ont la même histoire et le même stade de développement économique, etc.

Recommandation #2 : Rattraper le niveau d'évolution de la maîtrise de l'information au niveau mondial

Toutes les politiques et activités de maîtrise de l'information doivent reposer sur les stratégies nationales de développement, mais elles doivent aussi être harmonisées avec les tendances et les normes internationales (de l'UNESCO, de l'IFLA, de l'ICA et des organismes régionaux) ainsi qu'avec les recommandations issues de réunions internationales d'experts de l'IL telles que la Déclaration de Prague de la réunion de septembre 2003, le rapport du colloque de haut niveau sur la maîtrise de l'information tenu à Alexandrie en novembre 2005, la réunion de mars 2006 à Ljubljana (Slovénie) et les réunions de Bangkok, Patiala, Kuala Lumpur et autres (voir annexe C).

Les pays devraient prendre grand soin d'éviter l'adoption, l'application ou la reprise sans réflexion critique de modèles qui ont donné de bons résultats dans d'autres pays dont la situation est tout à fait différente – États-Unis, Europe ou Océanie par exemple – parce que le programme de maîtrise de l'information risque de partir dans le mauvais sens et de ne donner que des résultats marginaux.

Parmi les premières mesures que le pays doit prendre, il y a le lancement d'une série d'activités de promotion axées sur la compréhension de la maîtrise de l'information en tant que facteur de développement favorable à la croissance économique et à la cohésion sociale.

Recommandation #3 : Inclure la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie aux autres politiques et cyberprogrammes appropriés tels que le cyberapprentissage, l'enseignement à distance et le perfectionnement de la main-d'œuvre

Il faut tirer parti des nombreuses TIC et autres « cyberinitiatives » (cyberadministration, commerce électronique, cyberagriculture, cyberapprentissage, etc.) existantes afin d'instaurer une étroite harmonisation avec les buts et objectifs de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie, compte tenu du caractère transversal de l'IL, qui agit dans et entre l'éducation, la recherche et les affaires, et de l'influence qu'elle peut avoir pour réaliser des

activités de création et de production de connaissances qui soient conformes aux normes internationales de qualité.

Il faut donc tirer parti aussi des activités des pouvoirs publics visant la création des cadres juridiques, institutionnels et technologiques nécessaires à la société mondiale de l'information et aux activités de mise en œuvre concrète en cours ou prévues telles que les programmes d'enseignement à distance ou de télémédecine.

Les autres interfaces entre la société mondiale de l'information et l'IL ont trait, notamment, à l'environnement juridique et à celui des télécommunications, aux possibilités d'accès à l'Internet et aux autres services électroniques, à la maîtrise du numérique par les citoyens, et à la réglementation régissant la propriété intellectuelle du contenu de l'Internet et son utilisation éthique et honnête.

Figurent également à cette rubrique les activités de maîtrise du numérique dans les écoles et les cours de formation et de recyclage professionnel, l'apprentissage tout au long de la vie et les activités d'incorporation des TIC à l'utilisation de l'information au quotidien par les citoyens, les étudiants, les chercheurs et d'autres communautés.

Il semble qu'il y ait déjà un consensus au sein des diverses communautés professionnelles concernant le développement de la société mondiale de l'information, qui serait tributaire des tâches suivantes :

- Construire des produits et pas seulement des processus et des capacités, c'est-à-dire l'information elle-même et la prestation de services.
- Constituer et améliorer les compétences humaines.
- Renforcer les éléments infrastructurels pour améliorer l'accès, la connectivité et l'interopérabilité entre différents sous-systèmes, plates-formes matérielles, etc.

L'Europe envisage même la création d'un permis informatique européen (ECDL) pour ses fonctionnaires. D'autres régions voudront peut-être emprunter la même voie.

L'Europe et l'Amérique du Nord envisagent également un programme de connexion des bibliothèques à l'Internet à haut débit, d'accès aux sources et services d'information publique, de constitution de bibliothèques numériques, de maisons d'édition électroniques, etc. Là encore, d'autres régions ou pays voudront peut-être adopter la même démarche.

Il existe probablement déjà dans la région au moins quelques programmes pilotes gouvernementaux visant l'économie fondée sur la connaissance qui proposent des actions et des tâches concrètes de promotion de la société mondiale de l'information, de l'innovation, de la science et de la recherche, de l'esprit d'entreprise, de l'investissement dans les ressources humaines et l'éducation, etc. Ces programmes doivent être analysés pour déterminer où se situent leurs interfaces et interrelations éventuelles avec les paradigmes de l'IL.

Dans la plupart des régions aussi, les écoles et leurs équipements informatiques et Internet s'ouvrent aux communautés locales et préparent l'amélioration de leurs :

- infrastructures technologiques (classes multimédias, connexions Internet);
- contenus éducatifs (programmes d'enseignement avancés et actualisés);
- moyens de formation des enseignants à l'intégration des TIC à l'éducation;
- modes de coopération avec les communautés locales.

La maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie devraient s'adosser et s'adapter parfaitement à l'objectif de la société mondiale de l'information qui privilégie le citoyen en tant que centre d'utilisation de l'information par l'autogestion locale, en introduisant les TIC dans les infrastructures publiques centrales et locales, les petites et moyennes entreprises et les écoles et universités en tant que moyen pratique de parvenir à cet objectif.

Recommandation #4 : Élaborer et mettre en place des cadres institutionnels et organisationnels durables pour l'IL

Comme on l'a maintes fois répété, des efforts concertés s'imposent de la part des autorités centrales/nationales, des ministères chargés des questions relatives à la société de l'information, de l'éducation, de la science, de la culture, de la technologie et de l'industrie, des transports, des postes et télécommunications, de l'économie et des finances, du travail, des affaires sociales et de la famille, des instituts nationaux de l'éducation, des bibliothèques scolaires, des associations professionnelles, du secteur privé de l'information, d'autres institutions relevant de l'éducation non formelle et informelle, d'organisations non gouvernementales, de médias professionnels, etc.

Mais, dans bien des cas, le cadre institutionnel solide et durable qui permettrait d'accomplir ce plan ambitieux n'existe même pas. Que faire alors ?

En pareil cas, il est recommandé que, lors des toutes premières réunions d'experts de haut niveau organisées dans le pays, on s'attelle expressément à la solution du problème de savoir comment construire et mettre en place ce cadre institutionnel durable qui constituera le « socle en béton » à partir duquel divers pouvoirs et responsabilités pourront être attribués. Faute d'un tel cadre durable, la simple affectation d'un projet ou d'une tâche qui ne serait qu'une autre tâche à accomplir « mécaniquement » avec tout le reste, parfois même sans financement spécifique, c'est l'échec assuré !

Les pays doivent veiller à se doter non seulement de promoteurs et d'avocats individuels chargés de « mener le combat » en faveur des politiques, programmes et autres initiatives d'IL mais aussi de services dotés du personnel, des équipements et autres ressources nécessaires pour assurer la concrétisation des missions et stratégies prospectives élaborées.

Recommandation #5: Mettre sur pied des initiatives de promotion dynamiques et imaginatives

Les organismes gouvernementaux chargés des stratégies, missions, prospectives et programmes opérationnels relatifs à la société mondiale de l'information doivent se charger également de la promotion de la maîtrise de l'information en tant que composante très importante de toutes les autres activités.

Les organisations professionnelles doivent mettre sur pied une série de colloques, de conférences et de campagnes spécialement consacrés à clarifier les termes, paramètres et parties prenantes fondamentaux et fondateurs dont le pays et ses institutions disposent dans la société mondiale de l'information et expliquer pourquoi il faut soutenir les stratégies, changements et réformes nécessaires pour que le pays avance sur la voie qui mène à cette société.

Les conférences sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie ne doivent pas être réservées aux bibliothécaires et éducateurs, elles doivent aussi être considérées comme des lieux et forums où les enseignants, les bibliothécaires, les leaders d'opinion, les médias, les dirigeants d'entreprises privées et les décideurs publics peuvent identifier plus clairement les intersections entre les pôles d'intérêt de toutes les parties concernées et définir et adopter les mesures qui s'imposent.

À titre d'exemple, les trois grandes réunions internationales d'experts sur l'IL organisées jusqu'ici (en République tchèque, en Égypte et en Slovaquie, voir annexes) se sont toutes intéressées à quatre grands secteurs: enseignement et apprentissage, santé, gouvernance et citoyenneté et entreprises et développement économique. Les constatations, conclusions et recommandations figurant dans les rapports finals de ces trois réunions constituent en eux-mêmes des outils de départ précieux et utiles pour toutes les réunions organisées au niveau des pays, des sous-régions et des régions.

Recommandation 6: Intégrer les initiatives d'enseignement de l'IL aux réformes en cours

Dans chaque région, de nombreux pays sont déjà profondément engagés dans des processus complexes de réformes socio-économiques, notamment des réformes de leur système éducatif. Ainsi, en Europe, tous les pays ont entrepris des réformes de l'enseignement supérieur en application des objectifs de la Déclaration de Bologne et conformément à un plan pour l'éducation et la formation à l'horizon 2010 (Éducation, 2006), et participent aux initiatives européennes d'intégration effective des TIC aux systèmes d'éducation et de formation en Europe. Pour le cyberapprentissage, par exemple, l'objectif retenu était de réaliser cette intégration en 2004.

Les initiatives relatives à la maîtrise de l'information doivent être replacées dans le contexte de ce processus en cours de formulation et de réforme des politiques de l'éducation. Il faut tirer parti de ces réformes pour « placer » l'intégration de la maîtrise de l'information dans le système éducatif. Compte tenu des objectifs fixés pour les réformes en cours, des objectifs spécifiques et des repères (benchmarks) pour leur réalisation devraient être établis également pour l'intégration de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie à ces réformes fondatrices.

De manière générale, dans tous les pays, des efforts plus résolus doivent être faits au niveau du système éducatif si l'on veut que les objectifs relatifs à la société mondiale de l'information soient atteints. L'un des plus sûrs moyens d'y parvenir consiste à intensifier la formation à la maîtrise des TIC et à mieux l'intégrer à l'enseignement et à la formation à la maîtrise de l'information aux niveaux primaire et secondaire, ainsi que dans l'enseignement supérieur jusqu'aux études de doctorat et à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les possibilités de formation à la maîtrise de l'information doivent exister dans différentes filières : dans l'enseignement obligatoire, des cours doivent être proposés aux niveaux intermédiaire et supérieur, mais les possibilités d'améliorer les compétences en information doivent aussi être accessibles au reste de la population, par l'éducation permanente dans des établissements d'enseignement ou par

des stages pertinents dans les entreprises privées. Ce type de formation doit être encouragé et soutenu, notamment par un financement adéquat.

Un autre domaine dont le renforcement s'impose dans ce contexte a trait à la coopération entre les enseignants et les bibliothécaires. Cette coopération est encore peu développée dans la plupart des pays. Trop souvent, les enseignants n'ont ni les outils ni les moyens de se former à la maîtrise de l'information, parce que leurs associations sont soit inexistantes soit peu fréquentées et soutenues. Dans ce type de situation, les enseignants sont contraints d'apprendre la maîtrise de l'information par leurs propres moyens, sans orientation. Par ailleurs, dans nombre de pays, soit il n'y a pas d'écoles de bibliothécaires, soit ces écoles sont déconsidérées, n'attirent pas les meilleurs élèves et produisent des diplômés auxquels il faut de nouveau dispenser une formation lorsqu'ils prennent des fonctions professionnelles ou paraprofessionnelles dans une bibliothèque. Ce qui aurait pu être une ressource importante pour l'éducation permanente en maîtrise de l'information à l'intention des bibliothécaires en exercice soit n'existe pas soit ne présente qu'un intérêt marginal.

Il faut poursuivre les programmes d'adaptation de la structure, des contenus et des qualifications de la profession aux besoins et aspirations individuelles, aux exigences du marché du travail et aux tendances du développement des communautés locales et régionales.

Les enjeux critiques pour les systèmes éducatifs s'agissant de la maîtrise de l'information en tant que priorité sont les suivants :

- Modifier l'attitude des enseignants à l'égard de la maîtrise de l'information, compte tenu de l'influence qu'ils ont sur les esprits des élèves et des étudiants.
- Faire comprendre aux étudiants que la maîtrise de l'information, c'est comprendre ses propres besoins en information dans le cadre de ses études et que c'est un outil fondamental pour un apprentissage créatif et enrichi par l'information.
- Harmoniser et intégrer la maîtrise de l'information aux politiques relatives à l'apprentissage tout au long de la vie.

- Introduire dans les processus d'enseignement des méthodes pédagogiques qui fondent l'acquisition et la création de connaissances sur la maîtrise de l'information.
- Intensifier l'apprentissage des langues étrangères, instrument important pour une participation plus active à l'évolution internationale du développement de la maîtrise de l'information.
- Veiller à ce que la stratégie de maîtrise de l'information et les lois en vigueur définissent le contenu de la maîtrise de l'information comme étant complémentaire à celui des autres maîtrises (fonctionnelle, technologique, culturelle, médiatique, sociale, numérique, sanitaire, financière, etc.).
- Accroître l'investissement dans les infrastructures en achetant des ressources en information, en mettant en valeur des ressources humaines professionnelles, en fournissant davantage de PC et de connexions Internet aux écoles et aux universités, en augmentant le nombre des points d'accès Internet publics, etc.

Recommandation #7 : Rehausser et renforcer le rôle des bibliothèques, des musées, des archives et autres institutions publiques et privées constituant l'infrastructure nationale de l'information

Tous les types de bibliothèques, mais plus particulièrement les bibliothèques publiques et communautaires, ont et continueront d'avoir un rôle important, voire essentiel, à jouer dans la promotion et l'application de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie. En conséquence, les associations nationales de bibliothèques, en coopération avec les écoles et programmes nationaux de bibliothéconomie et de sciences de l'information, devraient renforcer leurs activités et prendre la tête du mouvement de promotion de la maîtrise de l'information :

- en créant un organe permanent, doté de sections, de comités et de groupes de travail, qui leur confère une position plus dynamique dans les négociations avec les décideurs, et en mettant en place un pôle national de coordination des questions relatives à la maîtrise de l'information. Cet organe, en coopération avec d'autres organisations et associations professionnelles, et avec les décideurs des ministères correspondants, devrait prendre la direction des travaux de préparation d'une stratégie prospective

nationale de l'information, à l'instar de celle décrite plus haut pour la maîtrise de l'information. Il devrait aussi concevoir des directives sur la maîtrise de l'information qui seraient des outils d'aide au travail pédagogique des enseignants ;

- en prenant des mesures en vue de l'intégration de la maîtrise de l'information aux programmes et plans de cours des écoles et aux programmes de bibliothéconomie et de sciences de l'information ;
- en incluant la formation à la maîtrise de l'information dans les programmes d'éducation permanente et en organisant des séminaires et des stages à l'intention des bibliothécaires, pour les encourager à accepter et accomplir une fonction d'enseignement ;
- en entreprenant un travail intensif de sensibilisation, par le biais des filières d'enseignement professionnel et d'éducation permanente, des groupes qui interviennent directement dans la mise en œuvre de la maîtrise de l'information ;
- en entreprenant des activités de diffusion des exemples de pratique efficace et en évaluant l'impact de l'apprentissage enrichi par la maîtrise de l'information pour élargir l'accès aux infrastructures et services d'information (cours axés sur l'utilisation de l'Internet, des sources numériques, des systèmes d'information, des bases de données en ligne, des catalogues de bibliothèques, etc.) ;
- en soulignant leur rôle dans la préparation des enfants et des adolescents à un comportement productif en matière d'information et à l'apprentissage tout au long de la vie, l'objectif fondamental devant être l'acquisition d'habitudes de recours indépendant et systématique à l'information.

Recommandation #8 : Élaborer et mettre en place des mécanismes de mesure et d'évaluation des politiques, programmes et autres initiatives en matière de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie

Afin d'aider directement et concrètement à la transition des élèves et des adultes, sur le plan des attitudes et des comportements, vers la société de l'information et de la connaissance, il est très important que les pays élaborent et mènent périodiquement à bien :

- des enquêtes qui permettent de se faire une idée sur le niveau de sensibilisation à la maîtrise de l'information parmi les bibliothécaires, enseignants, employés, etc. ;
- des enquêtes sur le niveau de maîtrise de l'information parmi les élèves, les enseignants et les autres travailleurs et sur l'impact de la (non)maîtrise de l'information sur le (non)succès de leur action ;
- des mesures et évaluations de la maîtrise de l'information dans l'éducation formelle, non formelle et informelle ainsi que l'efficacité de la recherche quotidienne de l'information, ainsi que des mesures et évaluations des autres maîtrises indispensables à la vie dans la société de l'information d'aujourd'hui.

Ces actions permettront de disposer de données statistiques et documentaires sur la voie choisie et d'alimenter éventuellement le processus de formulation des stratégies.

Recommandation #9 : Envisager la création d'une nouvelle profession, celle de conseiller en maîtrise de l'information

Il y a pléthore de « pôles d'information » dans des lieux publics tels que les centres commerciaux, les aéroports, les gares routières et ferroviaires, etc. Et il y a des bibliothécaires chargés des références dans les bibliothèques, les archives et les musées. Et il y a des conseillers et médiateurs dans divers organismes sociaux relevant des autorités locales. Bref, nombreuses sont les fonctions axées sur la fourniture d'une information spécifique qui permet d'agir et de réagir. L'heure est venue de créer une nouvelle fonction, celle de *conseiller en maîtrise de l'information*. Cette fonction, et la définition de poste correspondante, relèveraient de la catégorie des professionnels mais avec une composante paraprofessionnelle, un peu à l'instar de l'assistance sociale ou du conseil en psychologie. Cela étant, l'axe principal de cette fonction serait de fournir conseils et assistance sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie. Cette fonction pourrait être créée dans n'importe quel secteur – administrations, universités, secteur privé et société civile, ainsi que dans tous les types d'institutions et d'organisations.



Annexe A – Glossaire des principales définitions et liste des sigles et abréviations

1. Principales définitions

- **MAÎTRISE (*Literacy*)** – désigne le fait de bien connaître un sujet particulier, d’être un lettré, un érudit, d’être au courant et informé du sujet, d’avoir beaucoup lu, d’avoir des lumières ou de bonnes bases; la maîtrise ne signifie pas nécessairement être un savant, un génie ou un expert mais plutôt connaître les faits relatifs à un sujet particulier et être capable de très bien comprendre et appréhender ce sujet, qui peut être l’histoire, la science, les arts, etc., et souvent d’en « tirer un profit » aussi bien matériel (financier par exemple) qu’immatériel (érudition, édification).
- **MAÎTRISE DE BASE (*Basic Literacy*)** – parfois appelée **maîtrise fonctionnelle (*Functional Literacy*)**, désigne la maîtrise classique, traditionnelle de la lecture, de l’écriture et du calcul qui permet à tout un chacun de fonctionner au niveau social le plus basique ou élémentaire – à la maison, au travail, à l’école et dans des contextes communautaires; dans pratiquement toutes les sociétés, cette maîtrise de base s’acquiert dans l’enseignement primaire formel mais parfois, lorsqu’il n’y a pas d’école, dans des zones reculées ou des villages isolés, elle s’acquiert à la maison ou dans des centres communautaires non formels.
- **MAÎTRISE DE L’INFORMATION (*Information Literacy*)** – désigne l’ensemble de capacités, attitudes et connaissances nécessaires pour savoir quand le règlement d’un problème ou la prise d’une décision nécessite de l’information, comment exprimer cette information en mots et expressions qui permettent la recherche, puis chercher et extraire efficacement cette information, l’interpréter, la comprendre, l’organiser, évaluer sa crédibilité et son authenticité, déterminer sa pertinence, la communiquer à autrui

si nécessaire et, enfin, l'utiliser pour atteindre le but fondamental recherché ; la maîtrise de l'information est étroitement liée à l'aptitude à **apprendre à apprendre** et à la **réflexion critique**, qui peuvent toutes deux constituer des objectifs officiels et formels de l'éducation mais, trop souvent, ne sont pas intégrées aux programmes d'enseignement et plans de cours en tant que résultats d'apprentissage distincts pouvant être enseignés et appris ; la maîtrise de l'information est parfois aussi appelée « **compétence en information** » (*information competency*) ou « **pratique de l'information** » (*information fluency*) ou autrement encore, selon les pays, les cultures ou les langues.

- **MAÎTRISE DE L'INFORMATIQUE (*Computer Literacy*)** – désigne l'ensemble de capacités, attitudes et connaissances nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre les fonctions de base des technologies de l'information et de la communication, notamment des dispositifs et outils tels que les ordinateurs personnels (PC), les ordinateurs portables, les téléphones mobiles, les iPods, les BlackBerrys, etc. ; la maîtrise de l'informatique se divise généralement en maîtrise du matériel et maîtrise du logiciel, la première désignant, par exemple, la maîtrise des caractéristiques et fonctions de base des PC et des ordinateurs portables : maniement de la souris, branchement de l'écran sur l'unité centrale, utilisation d'une imprimante, etc., alors que la seconde maîtrise désigne l'aptitude à utiliser divers types de logiciels d'application tels que les traitements de texte, les tableurs, les logiciels graphiques et PowerPoint pour faire des présentations, ou encore des logiciels tels que KidPix ou HyperStudio.
- **MAÎTRISE DES MÉDIAS (*Media Literacy*)** – désigne l'ensemble de capacités, attitudes et connaissances nécessaires pour comprendre et utiliser divers types de supports et de formats qui servent à transmettre l'information d'un expéditeur à un destinataire, l'image, le son et la vidéo, qu'il s'agisse de transactions entre des individus ou de transactions de masse entre un expéditeur et de nombreux destinataires ou, à l'inverse, entre de nombreux expéditeurs et un destinataire ; par exemple pour savoir quand et comment utiliser les journaux et revues imprimés, les magazines, la radio, la télévision hertzienne, la télévision par

câble, les CD-ROM, les DVD, les téléphones mobiles, les formats texte PDF ou HTML, les formats graphiques et photos JPEG ou JIF, etc. ; **des modes interactifs tels que les écrans tactiles** permettent à leur utilisateur de donner et de recevoir des instructions directement sans avoir à utiliser un clavier ou à entrer des données sur le mode classique de la « machine à écrire ».

- **ENSEIGNEMENT À DISTANCE ET CYBERAPPRENTISSAGE** (*Distance Learning and E-Learning*) – ces expressions désignent des modalités d'enseignement et de formation qui font appel aux réseaux de télécommunications, notamment le World Wide Web et l'Internet, pour créer des **classes virtuelles** remplaçant les classes « en dur » traditionnelles ; dans l'enseignement à distance et le cyberapprentissage, l'interaction entre les élèves et l'enseignant se fait en ligne, si bien que l'élève peut mener à bien sa recherche ou faire ses devoirs à la maison, au bureau ou en tout endroit où il a accès à un ordinateur ou à une ligne téléphonique (voire à une connexion sans fil par satellite s'il en existe) et établir une conversation par courrier électronique, en affichant un message sur un bulletin électronique ou en participant à des discussions de groupe avec d'autres élèves.
- **CYBERADMINISTRATION, COMMERCE ÉLECTRONIQUE** (*E-Gouvernement, E-Commerce*), *ETC.* – famille d'expressions désignant des modalités d'opérations et de services entre des administrations et leurs administrés, entre des entreprises et leurs clients, etc., utilisant des moyens électroniques tels que l'Internet, le but étant de réduire la paperasse et la bureaucratie des systèmes d'information classiques de l'ère pré-Internet, dans lesquels le papier était le support des transactions entre les institutions, du secteur public comme du secteur privé, et les entités qu'elles desservent : citoyens, consommateurs de produits et de services, actionnaires, fournisseurs, etc.

2. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AASL	American Association of School Libraries
ACURIL	Association of Caribbean University, Research and Institutional Libraries
AECT	Association for Educational Communication and Technology
AIBSA	Association pour l'information et les bibliothèques de santé en Afrique
AIU	Association internationale des universités
ALA	American Library Association
ANZIL	Australian and New Zealand Institute for Information Literacy
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale)
CARICOM	Communauté et marché commun des Caraïbes
CE	Communauté européenne
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CIEA	Conseil international d'éducation des adultes
CISS	Conseil international des sciences sociales
CIUS – CODATA	Conseil international des unions scientifiques – Comité pour les données scientifiques et technologiques
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMLA	Commonwealth Library Association
EAHIL	Association européenne pour l'information et les bibliothèques de santé
EAO	Enseignement assisté par ordinateur
EBLIDA	Bureau européen des associations de professionnels des bibliothèques, de l'information et de la documentation
ECIA	European Council of Information Associations
ENIL	Réseau européen pour la culture de l'information
EUSIDIC	Association européenne des services d'information

IACEE	International Association for Continuing Engineering Education
IAIL	Alliance internationale pour la formation à la maîtrise de l'information
IASA	Association internationale des archives sonores et audiovisuelles
IASL	Association internationale des bibliothèques scolaires
ICA	Conseil international des archives
ICOM	Conseil international des musées
ICSTI	Conseil international pour l'information scientifique et technique
IFIP	International Federation for Information Processing
IFLA	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et de bibliothèques
IIP	Institut international de la presse
II-LL	Maîtrise de l'information-Apprentissage tout au long de la vie
IRA	Association internationale pour la lecture
NCLIS	U.S. National Commission for Libraries and Information Science
NORDINFOLIT	Forum nordique pour la maîtrise de l'information
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPAC	Catalogue d'accès public en ligne
PAHO	Organisation panaméricaine de la santé
PEPT	Programme Education pour tous de l'UNESCO
PIPT	Programme Information pour tous de l'UNESCO
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication

UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development
VoIP	Voix sur IP (Protocole Internet)
WWW	World Wide Web

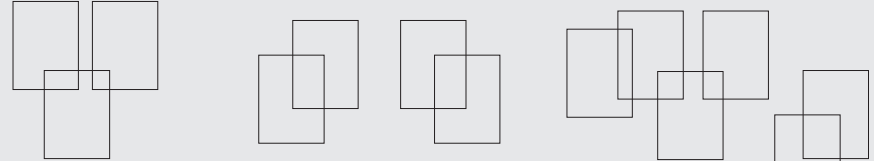
Annexe B – Comprendre le cycle d'acquisition de la maîtrise de l'information

(Représentation schématique – les entrées doivent être adaptées aux spécificités du problème d'information considéré et de la situation)

Étape du cycle d'acquisition de la maîtrise de l'information	Ressources humaines susceptibles d'aider	Outils, méthodes, approches, techniques	Domaines et contextes où se situe le besoin/ problème	Résultat(s) positif(s) (fonctionnel(s) recherché(s))	Résultat(s) négatif(s)(dys-fonctionnel(s) possible(s))
A	B	C	D	E	F
1. Prendre conscience de l'existence d'un besoin ou problème dont la solution nécessite de l'information	Collègue Ami/proche Travailleur social Enseignant Expert Mentor/ coach	Bibliothèque Internet PC Médias Réflexion de groupe Jeu	Domicile École Bureau Laboratoire Usine Communauté	Épanouissement personnel Pensée originale Autoréalisation Autonomisation Apprendre à apprendre Compétitivité et profit	Ignorance Vulnérabilité Impuissance Handicap Absurdité Pas de réforme
2. Savoir identifier et définir avec précision l'information nécessaire pour satisfaire le besoin ou résoudre le problème	Enseignant Expert du domaine Mentor/coach Médiateur Pair conseiller	Associations/ sociétés Bibliothèque Médiathèque scolaire Centre communautaire Groupes d'action civique	Pression des délais Trop de « réponses » Résultats préliminaires trop généraux pour être utiles Surcharge d'information	Davantage de réalisations académiques Amélioration des capacités de communication Progression de carrière	Gaspillage de temps, d'efforts et d'argent Recherche trop vaste ou trop restreinte Pistes fausses/ trompeuses
3. Savoir déterminer si l'information nécessaire existe ou non et, dans la négative, passer à l'étape 5	Bibliothécaire Expert du domaine Autre professionnel de l'information Enseignant/ mentor	Catalogues en ligne/ imprimés Index Moteurs de recherche Sources gouvernementales	Ami/collègue dit « personne ne sait » Recherche en ligne Outil de recherche sur papier	Processus de recherche de l'information rationalisé, simplifié et accéléré Plus productif et moins coûteux	Réinventer une roue qui a déjà été inventée Chevauchements, doubles emplois Gaspillage Improductif

4. Savoir trouver l'information nécessaire quand on sait qu'elle existe, puis passer à l'étape 6	Bibliothécaire Expert du domaine Autre professionnel de l'information Enseignant/mentor	Catalogues en ligne/ imprimés Index Moteurs de recherche Sources gouvernementales	Recherche de produit/ service, nouvelles/ météo/cours de la bourse, alimentation/ logement, soins médicaux	Processus de récupération de l'information rationalisé, simplifié et accéléré Plus productif et moins coûteux	Passer trop de temps à rechercher l'information, et pas assez à agir et à faire
5. Savoir créer, ou faire créer, l'information qui n'est pas disponible (créer de nouvelles connaissances)	Ingénieur cognicien Webmestre Rédacteur/éditeur Analyste gestion Analyste systèmes	Faire soi-même Sous-traiter Utiliser un groupe de pairs informel Demander à des amis Lire livre/article	Publication Rédaction Recherche Investigation Enquête Composition	Faire passer au premier plan des problèmes trop longtemps laissés sans solution	Blocage du règlement des problèmes et de la prise des décisions Décisions prises dans l'incertitude
6. Savoir bien comprendre l'information trouvée, ou à qui faire appel pour cela, si besoin est	Collègue Mentor/Coach Supérieur Conseiller d'orientation Expert	Groupes d'action civique Aide au public Aide aux minorités Centres communautaires	Recherche achevée Document lu Statistiques analysées Faits et opinions évalués	Efficacité de règlement des problèmes et de prise des décisions Occasions saisies	Occasions ratées Décisions erronées ou malavisées Problèmes aggravés
7. Savoir organiser, analyser, interpréter et évaluer l'information, y compris la fiabilité des sources	Analyste données Statisticien Analyste gestion Service de notation Spécialiste audio-visuel Auditeur	Guides de l'information Aides pour autodidactes Suivre un cours Engager un consultant Demander à un expert	Devoirs scolaires Établir rapport Analyser résultats Évaluer conclusions Évaluer opinions Évaluer recherche	Accroître productivité Améliorer efficacité et efficience	Risque de manque d'information, de mauvaise information ou de désinformation Incapacité d'authentifier l'information

8. Savoir communiquer et présenter l'information à autrui sur des formats/ supports appropriés/ utilisables	Journaliste Écrivain Marketing/ publicité Illustrateur Courtier en information Linguiste	Manuels de communication Suivre un cours Engager un consultant Intervention en public Essai sur un collègue	Établir rapport Prononcer discours Préparer présentation Préparer montage audio-visuel Utiliser courrier électronique Utiliser traitement de texte	Pouvoir influencer autrui Se faire des amis Être un bon négociateur ou intermédiaire Montrer au lieu de dire	Jugé inefficace, théorique et trop scolaire Difficultés de direction et de gestion
9. Savoir utiliser l'information pour résoudre un problème, prendre une décision, satisfaire un besoin	Leaders Gestionnaires Supérieurs Experts Consultants Mentors/ coachs	Expérience Essai Sondage Simulation/ Modèle Jeu de rôle Meilleure pratique	Familiarisation Investigation Étude approfondie Établissement rapport Informar autrui Enseigner aux enseignants	À but lucratif Vivre/ Apprendre Plus de choix Décisions justes Pensée critique Promotion	Ressources en information « bonnes à savoir » et « bonnes à avoir » mais ne servant à rien dans la pratique
10. Savoir préserver, stocker, réutiliser, enregistrer et archiver l'information pour une utilisation future	Spécialistes de la préservation Archivistes Spécialistes gestion des dossiers Conservateurs Historiens	Normes Tableaux Avis d'experts Électronique ou manuel ? Virtual ou matériel ?	Utilisation espace Systèmes classement Tenue dossiers Audits Inspections Analyse gestion	Préserver patrimoine Documentation Piste d'audit Dossiers personnels Fiducie et garde	Toujours réinventer la roue Risque d'obsolescence ou de destruction du format et/ ou support
11. Savoir se défaire de l'information qui n'est plus nécessaire et préserver celle qui doit être protégée	Archiviste Spécialiste gestion des dossiers Spécialiste protection vie privée, sécurité et propriété intellectuelle Déontologue Historien	Poubelle à papier Système de classement Déchiqueteuse Touche Suppr. de l'ordinateur	Surcharge d'information Obsolescence Non-utilisation Calendrier de mise au rebut des dossiers	Ressources en information à jour Accélère recherche et récupération de l'information Sépare dossiers actifs des inactifs	Perdre par inadvertance l'information dont on a besoin Risques d'atteinte à la confidentialité, à la vie privée, à la sécurité et aux principes déontologiques



Annexe C – Principales déclarations, proclamations et thèmes débattus et promulgués par des réunions internationales et régionales d'experts sur la maîtrise de l'information

1. DÉCLARATION DE PRAGUE (RÉPUBLIQUE TCHÈQUE) (septembre 2003)

« VERS UNE SOCIÉTÉ FORMÉE À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION »

Nous, participants à la Conférence des experts sur la notion de compétence informationnelle organisée, avec le soutien de l'UNESCO, par la National Commission on Library and Information Science et le National Forum on Information Literacy et tenue à Prague, République tchèque, du 20 au 23 septembre 2003, représentant 23 pays de l'ensemble des sept principaux continents, nous proposons les principes de base suivants en ce qui concerne la compétence informationnelle :

- Mettre en place une société de l'information est la clé du développement social, culturel et économique des nations et des communautés, des institutions et des personnes, pour le XXI^e siècle et au-delà.
- La compétence dans l'usage de l'information comprend la reconnaissance de ses besoins d'information et les capacités d'identifier, de trouver, d'évaluer et d'organiser l'information – ainsi que de la créer, de l'utiliser et de la communiquer efficacement en vue de traiter des questions ou des problèmes qui se posent ; elle est préalable à une pleine participation à la société de l'information

et fait partie du droit humain primordial d'apprendre tout au long de la vie.

- La compétence dans l'usage de l'information, associée à l'accès à l'information essentielle et à l'utilisation effective des technologies de l'information et de la communication, joue un rôle capital dans la réduction des inégalités à l'intérieur et entre les nations et les peuples, ainsi que dans la promotion de la tolérance et de l'entente mutuelle grâce à l'utilisation de l'information dans des contextes multiculturels et multilinguistiques.
- Les gouvernements devraient mettre en place de solides programmes interdisciplinaires à l'échelle des nations visant à identifier la compétence dans l'usage de l'information comme une étape nécessaire en vue de combler le fossé numérique, grâce à la formation de citoyens compétents dans l'usage de l'information, d'une société civile effective et d'une main-d'œuvre compétitive.
- La compétence dans l'usage de l'information intéresse tous les secteurs de la société; elle devrait être adaptée au contexte et aux besoins spécifiques de chacun d'entre eux.
- La compétence dans l'usage de l'information devrait faire partie intégrante de « L'Éducation pour tous » qui peut être décisive dans l'atteinte des « Objectifs du Millénaire pour le développement » proclamés par les Nations Unies et pour le respect de la « Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Vu le contexte ci-dessus, nous proposons que les gouvernements, la société civile et la communauté internationale fassent diligence pour prendre en considération les recommandations suivantes :

- Le rapport de la conférence de Prague tenue en septembre 2003 devrait faire l'objet d'études et ses recommandations, ses plans stratégiques et ses initiatives en matière de recherche devraient être mis en place rapidement, selon les exigences de la situation (le rapport sera diffusé en décembre 2003).

- Les progrès et les possibilités en relation avec la mise en place des recommandations ci-dessus devraient être évalués lors d'un congrès international sur la compétence dans l'usage de l'information qui pourrait être organisé durant la première moitié de 2005.
- Il conviendrait que la communauté internationale envisage la possibilité que la « Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation » (2003-2012) inclue la compétence dans l'usage de l'information.

2. PROCLAMATION D'ALEXANDRIE (ÉGYPTE) (novembre 2005)

« PHARES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION »

Célébrant cette semaine la confirmation du site du Phare d'Alexandrie, une des plus anciennes merveilles du monde, les participants au colloque sur la maîtrise de l'information et la formation tout au long de la vie, tenu à la bibliothèque d'Alexandrie les 6-9 novembre 2005 proclament que la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie sont les phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement la prospérité et la liberté.

La maîtrise de l'information est au cœur de la formation tout au long de la vie. Elle permet aux gens, dans tous les chemins de la vie, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducationnels. C'est un droit humain de base dans un monde numérique qui apporte l'intégration de tous les peuples.

La formation tout au long de la vie permet aux individus, aux communautés et aux nations d'atteindre leurs objectifs et tirer partie des occasions qui émergent dans un environnement de bénéfice partagé en constante évolution. Elle les aide eux et leurs institutions à affronter les défis technologiques, économiques et sociaux pour réparer les préjudices et développer le bien-être de tous.

La maîtrise de l'information

- inclut les compétences nécessaires pour reconnaître les besoins en information et pour localiser, évaluer, appliquer et créer une information dans un contexte culturel et social donné;
- est importante pour la compétitivité entre les individus, les entreprises (en particulier les petites et moyennes entreprises), les régions et les pays;
- apporte un moyen d'accès efficace, d'utilisation et de création d'un contenu afin de soutenir le développement économique, l'éducation, la santé et les services humains, ainsi que toutes les facettes des sociétés contemporaines et, par conséquent, apporte les fondements nécessaires à la réalisation du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial de la société de l'information;
- dépasse les technologies actuelles pour englober la formation, la pensée critique et les techniques d'interprétation entre les frontières professionnelles et renforcer les individus et les communautés.

Dans le contexte de la société de l'information en développement, nous demandons aux gouvernements et aux organisations gouvernementales de mettre en place des politiques et des programmes destinés à développer la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie. En particulier, nous leur demandons de favoriser :

- les réunions régionales et thématiques qui aideront à adopter des stratégies de maîtrise de l'information et d'apprentissage tout au long de la vie dans certaines régions et secteurs socioéconomiques;
- le développement professionnel des personnels de l'éducation, des bibliothèques, de l'information, des archives et des services de santé selon les principes et les pratiques de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie;

- l'introduction de la maîtrise de l'information dans l'éducation initiale et continue des secteurs économiques clés, dans les politiques gouvernementales et dans l'administration, ainsi que pour les conseillers industriels, l'industrie et l'agriculture ;
- des programmes pour accroître l'employabilité et les capacités d'entreprendre des femmes et des défavorisés, y compris les immigrants, les sous employés et les chômeurs ;
- la reconnaissance de l'apprentissage tout au long de la vie et de la maîtrise de l'information comme éléments centraux du développement des capacités générales qui peuvent être demandées pour l'accréditation des programmes d'éducation et de formation.

Nous affirmons qu'un investissement important dans les stratégies de maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie crée de la valeur publique et est essentiel au développement de la Société de l'information.

Adopté à Alexandrie (Égypte), à la Bibliotheca Alexandrina, le 9 novembre 2005.

3. RECOMMANDATIONS DE LJUBLJANA (SLOVÉNIE) (mars 2006)

« RÉALISER UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET UNE ÉCONOMIE FONDÉE SUR LE SAVOIR GRÂCE À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION »

- #1 Établir une politique et des stratégies nationales unifiées de maîtrise de l'information
But : Atteindre les objectifs de développement socioéconomique
- #2 Inclure la maîtrise de l'information dans toutes les autres politiques et activités numériques
But : Tirer l'avantage maximum de la société de l'information et de l'économie fondée sur le savoir

- **#3 L'enseignement à tous les niveaux devrait aider à acquérir la maîtrise de l'information**
But: Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et créer des apprenants autonomes aptes à apprendre tout au long de la vie
- **#4 Soutenir les bibliothèques, les bibliothécaires, les professionnels de l'information et leurs associations**
But: Fournir l'infrastructure, les connaissances et le leadership professionnel nécessaires pour parvenir à une société maîtresse de l'information
- **#5 Promouvoir la maîtrise de l'information**
But: Appeler l'attention du grand public sur l'importance et la pertinence de la maîtrise de l'information dans le cadre d'une société de l'information et d'une économie fondée sur le savoir
- **#6 Coopérer à l'intérieur des pays et des régions et à l'échelle mondiale**
But: Tirer parti de l'échange des expériences et des ressources dans le cadre de projets conjoints
- **#7 Mesurer et évaluer la maîtrise de l'information**
But: Définir des éléments permettant de suivre l'efficacité des programmes et activités d'amélioration de la maîtrise de l'information
- **#8 Introduire la maîtrise de l'information sur le lieu de travail**
But: Favoriser l'accroissement de la productivité et de la compétitivité économiques
- **#9 Aider à l'inclusion sociale par la maîtrise de l'information**
But: Parvenir à une société civile qui assure un traitement juste et équitable
- **#10 Obtenir des ressources pour la maîtrise de l'information**
But: Assurer la viabilité des programmes et activités de maîtrise de l'information

4. THÈMES DE KUALA LUMPUR (MALAISIE) (juin 2006)

« MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET SOCIÉTÉ DU SAVOIR : DÉVELOPPEMENT, MUTATIONS ET DÉFIS »

- Maîtrise de l'information à l'ère de l'information : préparer les étudiants à leur rôle futur dans une société globalisée
- Initiatives en matière de maîtrise de l'information en Inde présentant un intérêt particulier pour l'économie du savoir qui est en train de naître
- Maîtrise de l'information dans les écoles de l'Asie du Sud-Est : état actuel, orientations futures et défis à venir
- Pouvoir acquérir les « huit pouvoirs »
- Mesurer les compétences en maîtrise de l'information dans l'enseignement supérieur
- Le rôle de l'ontologie dans la maîtrise de l'information
- Au-delà de la taxinomie : les bibliothécaires peuvent-ils gérer le savoir ?
- Stratégies d'apprentissage et d'enseignement : atelier pratique de préparation des futurs secrétaires d'entreprise à la faculté de sciences et de politiques administratives
- Un changement de paradigme : de l'exploitation à la documentation créatrice de l'information
- L'information de conseil, les compétences en maîtrise de l'information et les services d'information nécessaires pour aider les conseillers professionnels sur leur lieu de travail
- Formation à la maîtrise de l'information dans les pays en développement : qu'est-ce qui ne va pas ?
- L'apprentissage tout au long de la vie et les prochaines générations d'élèves : enseigner l'univers en ligne dans un univers en ligne en utilisant la maîtrise de l'information en ligne : un cours pour les élèves de cinquième et sixième années
- Conception et développement d'un module de maîtrise de l'information fondé sur le modèle des «grands six» à l'intention des enseignants conseillers
- Enseigner et apprendre la maîtrise des TIC dans les écoles primaires malaisiennes

- Difficultés de mise en œuvre des programmes de maîtrise de l'information à la faculté des sciences sociales et humaines (Université nationale du Viet Nam, Hanoi)
- Problèmes et difficultés de l'enseignement des compétences en maîtrise de l'information dans un contexte universitaire: une étude pilote
- Programmes de qualification en information: mise en œuvre et évaluation
- Agir sur le programme d'instruction des bibliothèques scolaires à Singapour
- Bibliothèques scolaires et maîtrise de l'information
- Conception et mise en œuvre de la maîtrise de l'information dans le système scolaire malaisien
- Soutenir la maîtrise de l'information dans un environnement informationnel numérique: une approche fondée sur une bibliothèque numérique collective pour les projets scolaires
- Les compétences bibliothéconomiques améliorent les compétences génériques de l'élève
- Un modèle de maîtrise de l'information: l'approche Hadhari
- Maîtrise de l'information et apprentissage tout au long de la vie
- Rénover les programmes d'instruction destinés aux élèves dans les bibliothèques publiques de Singapour
- Initiatives des bibliothèques en matière de programmes de maîtrise de l'information: vers la création d'une société du savoir en Malaisie
- Le lien entre la réduction de la fracture numérique et la mise en valeur du capital humain

5. RÉOLUTIONS DE PATIALA (INDE) (octobre 2005)

« SAVOIR S'INFORMER POUR APPRENDRE : « EMPOWERING 8 » (LES 8 POUVOIRS) »

- L'IFLA et l'IASL coopèreront à la préparation d'un glossaire des termes relatifs à l'élaboration des politiques de maîtrise de l'information, qui sera disponible sur le site Web les deux associations mais également, à la demande, sur papier.

- Le Comité permanent pour l'Asie et l'Océanie de l'IFLA se chargera de la création d'une liste de discussion électronique réunissant les représentants à l'« Atelier sur les compétences en information pour l'apprentissage », qui se tient au NILIS (Sri Lanka), et une modeste subvention de 5 000 dollars des États-Unis sera demandée à cet effet.
- Le modèle des « 8 pouvoirs » fera l'objet d'une vaste promotion par les participants à l'« Atelier sur les compétences en information pour l'apprentissage » dans différentes instances des pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est afin de développer les programmes de maîtrise de l'information et les compétences dans ce domaine.
- Les associations de bibliothèques et les associations de bibliothèques scolaires sont instamment priées de créer des possibilités de perfectionnement professionnel continu et d'éducation permanente conformes à l'énoncé de leur politique en matière de maîtrise de l'information et de faire rapport à ce sujet à l'IFLA et l'IASL.
- Un comité composé de représentants de NILIS, NIE, NCOE, NLDSB et SLDU (Ministère de l'éducation) de Sri Lanka, qui ont participé à l'« Atelier sur les compétences en information pour l'apprentissage », établiront un manuel de formation contenant des directives sur la présentation du concept de maîtrise de l'information en tant que moyen et source d'apprentissage qui constitue une approche éclectique de l'autonomisation, assurant l'apprentissage tout au long de la vie.

(Note: D'autres recommandations, plus précises, à l'intention des ministères de l'éducation, figurant dans le rapport final de l'atelier ne sont pas reproduites ici faute de place.)

6. CONCLUSIONS DE BANGKOK (THAÏLANDE) (décembre 2005)

« FORMATION À LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET SERVICES DE BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES »

- Il y a encore matière à améliorer la prise de conscience et la compréhension de la maîtrise de l'information (IL); les enseignants du primaire sont les plus conscients de l'IL; l'IL est généralement jugée importante même si le degré d'importance qui lui est accordé est variable.
- Entre 16 et 58 % des personnes interrogées ont indiqué que leur établissement avait énoncé une politique de l'IL.
- Parmi les personnes interrogées, la connaissance de l'IL et la formation dans ce domaine étaient généralement faibles chez les administrateurs, quel que soit l'emplacement de l'école (zones urbaines ou zones rurales); ceux qui connaissaient l'IL l'avaient découverte dans des cours de formation, des cours de recyclage, des séminaires et des programmes de formation des usagers.
- Là encore (mise en œuvre de l'IL), les réponses étaient variables, dénotant des disparités entre les régions; là où elle est enseignée, l'IL est intégrée à d'autres cours et/ou enseignée comme cours d'orientation à la bibliothèque; les bibliothèques scolaires et les bibliothèques d'enseignants semblent jouer un petit rôle dans l'enseignement de l'IL; dans deux des sept pays, l'IL est enseignée par des maîtres dans la bibliothèque et dans cinq pays elle fait partie des activités extrascolaires; le manque d'enseignants qualifiés, de bibliothécaires, d'ordinateurs et de collections des bibliothèques, tels sont les principaux facteurs cités comme obstacles à l'enseignement de l'IL.
- Dans deux pays (leadership en matière d'IL) on note un manque de leadership en faveur de l'IL; l'enseignement de l'IL est considéré comme faisant partie des attributions normales de l'enseignant; curieusement, la plupart des personnes interrogées participaient à la préparation de la politique scolaire.

- L'analyse et l'évaluation des activités d'IL ne sont pas jugées importantes dans la plupart des cas, alors même qu'elles sont considérées comme faisant partie des attributions normales de l'enseignant ; un seul pays a indiqué que l'évaluation de l'IL faisait partie du bilan de l'apprentissage par l'élève.

7. AUTRES RÉUNIONS RÉGIONALES, SECTORIELLES ET THÉMATIQUES PRÉVUES POUR 2007 ET 2008 EN EUROPE, EN AMÉRIQUE DU NORD,

EN AMÉRIQUE LATINE, EN AFRIQUE DU NORD/ MOYEN-ORIENT, EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ET EN ASIE/OCÉANIE

Au moment où la présente étude a été achevée, des plans préliminaires étaient établis pour la tenue, en 2007-2008, d'un certain nombre de réunions régionales, sectorielles et thématiques sur l'ILL. Le lecteur pourra se reporter à l'annexe E (Principales ressources institutionnelles sur la maîtrise de l'information, notamment le Secteur CI de l'UNESCO) pour trouver les dernières informations sur ces réunions. Chaque région compte un ou plusieurs groupes régionaux ou internationaux pour l'IL-LL, la personne à contacter étant indiquée pour chacun d'eux. Il convient de souligner que cette information est donnée à titre indicatif et qu'il convient de vérifier son exactitude et son actualité auprès des diverses organisations régionales pour la maîtrise de l'information énumérées dans l'annexe E.

- Afrique subsaharienne: réunion en principe prévue à Addis-Abeba (Éthiopie)
- Afrique du Nord et Moyen-Orient: réunion en principe prévue à Alexandrie (Égypte)
- Amérique latine: réunion en principe prévue à Valparaiso (Chili)
- Europe: réunions en principe prévues à Grenade (Espagne) et Sofia (Bulgarie)
- Amérique du Nord: réunion en principe prévue à Washington (États-Unis)
- Asie/Océanie: réunion en principe prévue à Wuhan (Chine)

8. CONGRÈS MONDIAL SUR LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION

ET L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE, 2008

Au moment où la présente étude a été achevée, le projet de tenue d'un congrès mondial sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie n'était pas encore définitif, encore que plusieurs organisateurs et coorganisateur éventuels s'étaient manifestés et sont en train d'examiner activement cette proposition. Il est vivement conseillé au lecteur de consulter les groupes énumérés dans l'annexe E, en particulier le Secteur CI de l'UNESCO, pour connaître les dernières informations à ce sujet.



Annexe D – Quelques modèles de pratique optimale

On trouvera dans la présente annexe plusieurs grands modèles génériques qui peuvent être utilisés par une région entière ou différents pays, ou encore différentes institutions ou organisations, pour lancer un programme de maîtrise de l'information. Le premier modèle, appelé « Enquête sur la maîtrise de l'information », fait office à la fois d'initiative de sensibilisation et d'inventaire de données relatives au niveau de compréhension de ce qu'est la maîtrise de l'information, où elle est appliquée et quels en sont les résultats. En bref, il s'agit d'un cadre initial ou préliminaire nécessaire pour observer et mesurer les progrès en matière tant de sensibilisation que d'exécution de programmes d'éducation et de formation.

1. Modèle de l'enquête initiale sur la maîtrise de l'information

Le modèle de l'enquête initiale sur la maîtrise de l'information a été planifié, conçu, élaboré, testé et mis en œuvre par le Centre international d'échanges sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie (CoIL-LL) en Slovénie. Il a servi de premier test réel ou « en direct » dans plus d'une vingtaine de pays d'Europe orientale, d'Europe centrale et d'Europe du Sud. Chacun de ces pays a dépêché un représentant à un atelier qui s'est tenu à Ljubljana (Slovénie) en mars 2006 pour prendre connaissance de l'enquête et réfléchir ensemble aux autres mesures qui pourraient être prises dans la région pour consolider les plans relatifs à la maîtrise de l'information. Pour tout complément d'information s'adresser au contact indiqué dans le questionnaire d'enquête proprement dit.

Avantages et résultats escomptés

Avant de consulter le questionnaire d'enquête proprement dit, il convient peut-être de se demander quels avantages et résultats on peut escompter de son utilisation :

- En tant qu'outil de planification à l'intention des pouvoirs publics, afin que les ministères puissent formuler en connaissance de cause des lois, des règlements, des politiques, des programmes et des projets pilotes efficaces concernant la réforme, le renforcement et la modernisation de l'éducation et des bibliothèques et la mise en valeur de la main-d'œuvre (y compris la question du rôle de la formation professionnelle et technique par rapport à l'enseignement général). Les sujets connexes comprennent notamment l'égalité en matière de formation, s'agissant en particulier des femmes et des minorités et de l'aide à apporter aux personnes handicapées ou défavorisées.
- En tant qu'outil de planification à l'intention des établissements d'enseignement, afin de permettre à ces derniers d'améliorer tant leurs programmes généraux que les différents cours dispensés et faire en sorte qu'ils soient plus adaptés aux besoins des élèves, des employeurs des entreprises tant publiques que privées (s'ils disposent de programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente), et plus adaptés également aux besoins des enseignants et autres personnels ainsi qu'aux besoins sociétaux des citoyens (aussi bien adultes qu'enfants) en produits et services de bibliothèques, notamment les services tributaires de l'informatique et des télécommunications.
- Identifier les bibliothèques et autres institutions d'information (archives par exemple) ayant trop ou, au contraire, pas assez de personnel, en déterminant les « lacunes » au niveau des qualifications et des connaissances ainsi que les cas de personnel mal utilisé, mal formé, sous-utilisé ou, au contraire, sous pression.
- Mettre en lumière les possibilités nouvelles et prometteuses de recherche fondamentale et appliquée.
- Identifier les possibilités de collaboration et de partenariat entre les bibliothèques, les établissements d'enseignement et les autres entités de la société au niveau du pays, de la région, du district et de la communauté locale.

MAÎTRISE DE L'INFORMATION : ENQUÊTE INITIALE

Pour sélectionner une réponse, double-cliquez sur la case correspondante. Une fenêtre apparaîtra dans laquelle vous pourrez choisir l'option « Checked » (coché), puis confirmez votre choix en cliquant sur OK.

Enquêté :

- Professeur/enseignant
- Bibliothécaire/autre professionnel de l'information au sein d'une organisation
- Responsable gouvernemental/fonctionnaire
- Professionnel indépendant/free-lance
- Autre : _____

Organisation/institution :

- Université (Faculté) : _____

- Faculté/Département de bibliothéconomie et de sciences de l'information
- Gouvernement
- Ministère de la culture
- Ministère de l'éducation
- Ministère de la science
- Ministère de l'information
- Ministère du travail
- Autre : _____
- ONG _____
- Association de bibliothécaires
- Bibliothèque nationale
- Bibliothèque publique
- Bibliothèque universitaire
- Bibliothèque spécialisée
- Autre : _____

1. Est-ce que dans votre pays l'expression « **Maîtrise de l'information** » est déjà largement utilisée et comprise dans les milieux universitaires, les bibliothèques, les administrations, les médias et le grand public ?

- Oui, et dans la langue officielle de notre pays, l'expression Maîtrise de l'information se dit: _____
- Non, elle n'est pas largement utilisée mais elle est comprise en tant que concept
- Non, cette notion n'est ni bien comprise ni utilisée

2. Est-ce que votre pays a une politique officielle de la formation à la maîtrise de l'information ? Cochez l'une des cases.

- Oui
- Non
- Ne sait pas/n'est pas sûr

2.1 Si « oui », veuillez indiquer l'appellation de cette politique et dans quel règlement, loi ou autre instrument juridique elle a été promulguée.

(Prière de joindre un exemplaire si possible ou de fournir les données nécessaires si le document est disponible sous forme numérique)

2.2 Si « non », est-il envisagé d'en adopter une ? Cochez l'une des cases.

- Oui
- Non
- Ne sait pas/n'est pas sûr

2.2.1 Si « oui », quel horizon est le plus probable ? Cochez l'une des cases.

- Dans les 6 mois qui viennent
- Entre 6 mois et deux ans
- Le moment venu (sans précision de délai)
- Autre: _____

2.3 Quels secteurs (groupes ou professions) primaires sont les principaux destinataires de cette politique? Cochez toutes les cases qui conviennent.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Enseignement primaire | <input type="checkbox"/> Entreprises, commerces |
| <input type="checkbox"/> Enseignement secondaire | <input type="checkbox"/> Communautés/autorités locales |
| <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur (université) | <input type="checkbox"/> Professionnels bibliothèque/information |
| <input type="checkbox"/> Formation professionnelle | <input type="checkbox"/> Personnes défavorisées/handicapées |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser): | |

3. Comment s'appelle le ministère/organisme gouvernemental chargé de superviser la politique/loi relative à la formation à la maîtrise de l'information? S'il y en a plusieurs, cochez les tous.

- Ministère de la culture
- Ministère de l'éducation
- Ministère de la science
- Ministère de la société de l'information
- Autre: _____

4. Est-ce que la maîtrise de l'information fait l'objet d'enseignements et de formations dans les universités de votre pays?

- Oui Non Ne sait pas/n'est pas sûr

4.1 Si « oui »,

(a) Comment s'appelle le département/faculté/autre entité universitaire qui dispense ces cours?

(b) Quels sont les intitulés de ces cours?

Veillez joindre si possible une description succincte ou le programme de ces cours, ainsi que le nom et les coordonnées de l'enseignant le plus récent.

(c) À quel niveau les cours sont-ils dispensés/enseignés? Cochez toutes les cases qui conviennent.

- Licence
- Maîtrise
- Doctorat
- Post-doctorat
- Autre : _____

4.2 Si « non », quelles en sont d'après vous les raisons? Cochez toutes les cases qui conviennent.

- Le concept n'est pas assez compris
- L'infrastructure de l'information et des bibliothèques est déficiente
- Le corps enseignant n'est pas assez intéressé
- Les bibliothécaires et professionnels de l'information ne sont pas assez intéressés
- Les étudiants ne sont pas assez intéressés
- Lack of funding/financial support
- Autres : _____

4.3 Si des cours de maîtrise de l'information ne sont pas actuellement dispensés dans les universités de votre pays, savez-vous si la mise en place de tels enseignements a été envisagée?

- Oui
- Non
- Ne sait pas/n'est pas sûr

5. Est-ce que les bibliothèques ou les associations de bibliothécaires de votre pays proposent un enseignement ou des stages/ateliers/séminaires de formation à la maîtrise de l'information ? Cochez toutes les cases qui conviennent.

- Bibliothèque nationale
- Bibliothèques universitaires
- Bibliothèques spécialisées
- Bibliothèques scolaires
- Bibliothèques publiques/locales
- Associations de bibliothécaires
- Organismes privés d'enseignement et de formation
- Ne sait pas/n'est pas sûr
- Autre: _____

6. Quels sont d'après vous les principaux obstacles à l'amélioration de la formation à la maîtrise de l'information dans votre pays ? Cochez toutes les cases qui conviennent.

- Manque d'intérêt et de compréhension de la part des décideurs, des professionnels et du grand public quant à ce concept, à son importance et à sa pertinence dans les sociétés et les économies d'aujourd'hui
- Idée que la maîtrise de l'information est la même chose que la maîtrise de l'informatique et/ou des médias, et que l'enseignement et la formation en matière de TIC suffisent
- Manque de financement/soutien financier
- Autre: _____

7. À votre avis, quels types d'initiatives et d'actions faudrait-il entreprendre pour améliorer l'état de la formation à la maîtrise de l'information dans votre pays?

8. Observations et suggestions

Merci infiniment d'avoir rempli ce questionnaire d'enquête. Si vous avez d'autres observations à faire sur l'état de la formation à la maîtrise de l'information dans votre pays, l'espace ci-dessous est prévu à cet effet.

2. Modèle de la déclaration gouvernementale (nationale) de politique générale sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie

• POLITIQUES GOUVERNEMENTALES (NATIONALES) EN MATIÈRE DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

- (i) Les autorités nationales, ainsi que leurs divers institutions et organismes publics et privés, devraient déclarer et affirmer officiellement et dans les formes voulues que *l'information du public est une ressource et un atout nationaux stratégiques* nécessaires à tous les secteurs de l'économie et de la société, à tous les types d'entreprises (tant publiques que privées) et à tous les citoyens sans considération de sexe, d'âge, de race, de religion, d'appartenance ethnique, d'appartenance linguistique ou toute autre caractéristique socioculturelle; à cet égard, il faut établir une déclaration d'intention qui énonce clairement la définition générale et le rôle d'une *culture nationale de l'information*, y compris des directives et des normes définissant ce que devraient être des pouvoirs publics et des citoyens qui maîtrisent l'information; ce faisant, le pays se donne bien plus de chances de parvenir à ses autres objectifs, politiques, économiques et socioculturels, nationaux.
- (ii) Les autorités nationales devraient réitérer et adopter officiellement et dans les formes voulues le principe proclamé par les Nations Unies dans la Déclaration des droits de l'homme selon lequel *l'accès du public à l'information est un des droits de l'homme* dont tous les citoyens doivent jouir.
- (iii) Le Président et/ou le Premier Ministre devrait désigner un ministre principal coordonnateur et confier à un fonctionnaire de haut rang de ce ministère la responsabilité générale et le pouvoir de coordonner la planification, la conception et le développement de la culture nationale de l'information ainsi que les stratégies, plans, programmes, projets et autres initiatives relatives à la maîtrise de l'information et à l'éducation et la formation tout au long de la vie; le ministre désigné à cet effet devrait mettre en place *un comité de coordination de la formation à la culture et à*

la maîtrise de l'information composé de représentants d'autres ministères ayant un rôle à jouer dans ce domaine, notamment les ministères et secteurs ci-après.

- (iv) Les différents ministères devraient mettre en place officiellement et dans les formes des programmes d'enseignement et de formation pour la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie qui donneraient aussi bien au personnel de ces ministères qu'aux administrés desservis par ceux-ci (c'est-à-dire les citoyens, les entreprises ou autres clientèles) les moyens d'acquérir non seulement une maîtrise de l'informatique et une maîtrise des médias mais également la maîtrise de l'information et d'être ainsi en mesure de jouir pleinement de leur droit humain à l'accès à l'information et d'en tirer pleinement parti.
- (v) Les différents ministères devraient considérer la création de l'information et sa mise à la disposition du public comme faisant partie intégrante de leurs opérations normales et non comme un surcoût, et inscrire directement en tant que ligne budgétaire des crédits pour la diffusion de l'information au public.
- (vi) L'élaboration d'une politique nationale de l'information et de programmes d'enseignement et de formation pour la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie à l'intention du personnel des ministères ainsi que de tous les administrés qu'ils desservent doit être énoncée de manière tout à fait explicite et concrète en tant que grand programme des pouvoirs publics, et des fonds clairement identifiables doivent être réservés à cet effet sous forme de ligne budgétaire.
- (vii) Les autorités nationales devraient s'employer à établir des partenariats avec les universitaires, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif du pays, afin que les atouts respectifs de chacun de ces trois grands secteurs soient mobilisés selon des modalités de collaboration et de complémentarité qui permettraient de parvenir plus efficacement aux grands objectifs nationaux relatifs à l'élaboration d'une culture de l'information et à la formation des citoyens, de toutes conditions sociales, à la maîtrise de l'information.

- **POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**

(viii) Ce ministère doit élaborer des programmes de sensibilisation et organiser des manifestations publiques appropriées destinées à faire prendre conscience aux décideurs et cadres supérieurs et moyens, ainsi qu'aux spécialistes et techniciens, de la nécessité stratégique d'évoluer vers une culture nationale de l'information et de faire en sorte que tous les citoyens maîtrisent l'informatique, les médias et l'information; ces programmes devraient avoir pour but d'expliquer clairement, et de préciser ces explications dans des textes plus détaillés, ce que la notion de « culture de l'information » signifie pour le pays, ce qu'est la « maîtrise de l'information » et comment ces deux notions sont mutuellement reliées et différentes des deux autres notions, également étroitement liées, de maîtrise de l'informatique et de maîtrise des médias.

- **POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DE L'ÉDUCATION**

(ix) Ce ministère devrait collaborer avec les institutions et organisations d'enseignement et de formation tant formelles que non formelles (professionnelles et techniques) dans le but d'intégrer la maîtrise de l'informatique, la maîtrise des médias et la maîtrise de l'information aux programmes de ces entités en général.

(x) Ce ministère devrait également collaborer avec les trois principaux départements ou facultés concernés par la maîtrise de l'information dans l'enseignement supérieur – informatique, bibliothéconomie et gestion – dans des établissements d'éducation formelle tels que certaines universités importantes, afin d'intégrer un élément de maîtrise de l'information aux programmes généraux de chaque département, à ses programmes de cours et à ses programmes de formation et de perfectionnement des enseignants.

(xi) Ce ministère devrait collaborer en outre avec des entreprises d'éducation et de formations non formelles (celles qui participent à l'enseignement professionnel et technique) afin de proposer à ces entreprises des moyens d'intégrer aussi un élément de maîtrise de l'information à leurs programmes.

- **POLITIQUES DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)**

(xii) Ce ministère devrait élaborer des plans, des politiques et des programmes destinés à expliquer et illustrer (dans le cadre de projets pilotes) comment les TIC devraient et pourraient agir en symbiose avec les écoles, les bibliothèques et les professionnels de l'information et des bibliothèques responsables du contenu de l'information, par exemple, et comment les bibliothèques publiques au niveau des communautés locales peuvent collaborer plus efficacement avec les télécentres et les centres de ressources communautaires, ainsi que les cybercafés, afin que les atouts de chacune de ces entités soient mobilisés et mis au service de la population locale dans un cadre de collaboration et de complémentarité.

- **POLITIQUES DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES ETHNIQUES, LINGUISTIQUES, RACIALES OU RELIGIEUSES**

(xiii) Ce ministère devrait promulguer une déclaration d'intention et un ensemble de politiques qui relient les notions de maîtrise culturelle et de maîtrise de l'information afin que ces deux notions soient considérées comme des partenaires qui peuvent et doivent jouer un rôle essentiel en aidant le pays à atteindre ses objectifs économiques, politiques et sociaux.

- **POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT LOCAL**

(xiv) Ce ministère devrait promulguer une déclaration d'intention et un ensemble de politiques qui établissent des liens réciproques entre la race, la religion, le sexe, le groupe ethnique et autres grandes caractéristiques démographiques connexes, dans le cadre d'un exposé détaillé de la manière dont toutes ces caractéristiques sont des éléments interdépendants et contredépendants d'une culture nationale de l'information, et mettre en place des programmes et des projets destinés à susciter cette culture de l'information ; la maîtrise de l'information et la maîtrise culturelle sont deux notions étroitement liées et interdépendantes.

- **POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE AU MINISTÈRE/SECTEUR DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

(xv) Ce ministère devrait promulguer une déclaration d'intention et un ensemble de politiques qui relient la science et la technologie à la maîtrise de l'information dans le contexte de la recherche scientifique, ainsi que des objectifs des programmes économiques et socioculturels nationaux ; en résumé, cette déclaration et les programmes qui en découlent devraient montrer clairement comment la science et la technologie peuvent contribuer directement à la réalisation d'une citoyenneté maîtresse de l'information, et inversement, comment une citoyenneté maîtresse de l'information peut contribuer directement aux progrès de la science et de la technologie.

- **AUTRES MINISTÈRES**

En examinant les suggestions ci-dessus relatives aux déclarations de politique générale, d'autres ministères devraient énoncer des déclarations d'intention et des déclarations de politique générale correspondant à leurs propres missions, pouvoirs et responsabilités respectifs.

3. Modèle de l'atelier/conférence de sensibilisation du public

MAÎTRISE DE L'INFORMATION ET APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE – PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR LE XXI^e SIÈCLE

Note: Ce modèle d'atelier ou conférence de cinq jours est donné à titre indicatif et doit être adapté à la situation particulière de chaque pays.

1. THÈME ET BUT DE L'ATELIER

Dans cet atelier, des spécialistes de renommée internationale, régionale et nationale dans les domaines de la maîtrise de l'information, de l'anthropologie culturelle, de l'éducation, du perfectionnement de la main-d'œuvre et de l'enseignement à distance seront invités à partager avec un public plus vaste leurs vues sur la maîtrise de l'information, la maîtrise culturelle et l'apprentissage tout au long de la vie et sur la manière dont ces concepts se renforcent mutuellement, dans une relation de symbiose, lorsqu'ils sont planifiés et mis en œuvre ensemble.

Les animateurs et facilitateurs de l'atelier utiliseront les définitions de chaque concept, les applications pratiques, les pratiques optimales et les didacticiels pour expliquer ces concepts de manière à aider les participants à comprendre comment les utiliser pour atteindre leurs buts et objectifs respectifs, que ce soit au niveau de tout le pays (niveau national), d'une institution ou organisation ou d'un service ou au niveau personnel.

2. PUBLICS VISÉS

Parmi les publics auxquels cet atelier s'adresse tout particulièrement, on peut citer les suivants :

- Éducateurs et formateurs d'institutions formelles et informelles, dans les secteurs public et privé

- Spécialistes de la gestion des ressources humaines et du personnel dans les administrations, les entreprises commerciales et les organismes à but non lucratif
- Fonctionnaires des ministères et d'autres administrations chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes publics relatifs à la maîtrise de l'information et à la maîtrise culturelle
- Entreprises commerciales proposant des gammes de produits touchant l'éducation et la formation
- Directeurs généraux, secrétaires généraux et autres cadres supérieurs de sociétés et associations professionnelles dans les domaines de l'informatique, des bibliothèques, de l'information, du logiciel, du matériel, des systèmes, des réseaux et autres matières connexes
- Bibliothécaires d'entreprise, chefs de service informatique, chefs de service de documentation et autres cadres supérieurs s'occupant d'information dans l'entreprise
- Organismes à but non lucratif et fondations qui proposent des subventions et des bourses pour aider les établissements éducatifs à rénover leurs programmes dans les domaines de l'informatique, des sciences de l'information, de la bibliothéconomie et des technologies de l'éducation (enseignement à distance et cyberapprentissage, par exemple)

3. PARRAINAGES

Les grandes organisations ci-dessous sont des exemples d'entités auxquelles il est possible de s'adresser pour solliciter un soutien, y compris financier, et le parrainage de ces réunions • UNESCO

- PNUD
- OMPI
- BIRD et banques régionales de développement
- IFLA et associations nationales et régionales des bibliothèques
- IFIPS et associations régionales et nationales pour les TIC
- Autorités régionales
- Institutions nationales et régionales de l'enseignement supérieur
- Entreprises commerciales
- Organismes à but non lucratif et fondations

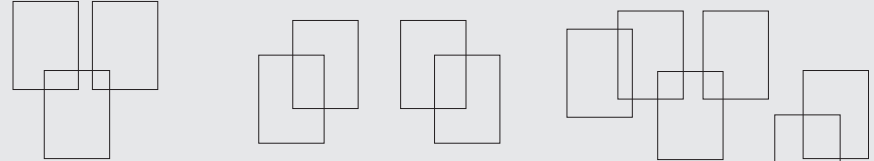
4. FILIÈRES PARALLÈLES

Les domaines donnés en exemple ci-dessous représentent des filières qu'il serait possible d'organiser en parallèle dans le cadre de l'atelier. Il y aurait donc une séance plénière d'ouverture occupant toute la matinée du premier jour, qui réunirait tous les participants pour planter le décor et présenter le contenu et le format de l'atelier. Il y aurait également une séance plénière de clôture occupant tout l'après-midi du dernier jour pour faire rapport sur les travaux des différentes filières, y compris un résumé des travaux de l'ensemble de l'atelier. De l'après-midi du premier jour à la matinée du cinquième jour, les travaux se dérouleraient dans différentes filières intéressant le public de tel ou tel secteur particulier. La séance plénière de clôture serait consacrée à un résumé des résultats de la réunion, y compris les rapports des animateurs des différentes filières sur leurs constatations, conclusions et recommandations respectives.

- Santé et services sociaux
- Enseignement et apprentissage
- Économie et entreprises
- Gouvernance et citoyenneté
- Médias et groupes d'action civique
- Entités à but non lucratif et éléments de la société civile

5. CE QUE L'ATELIER APPORTERA AUX PARTICIPANTS

Les participants sont censés apprendre ce que les paradigmes de base de la maîtrise de l'information et de l'apprentissage tout au long de la vie signifient, comment ils sont définis et quels sont les travaux de recherche et les modèles de pratique prometteurs dans ce domaine (et qui les met en œuvre, où et avec quels résultats), et ils ont toute latitude pour poser des questions et instaurer une interaction avec les experts formateurs.



Annexe E – Principales ressources institutionnelles sur la maîtrise de l'information (sites Web, bases de données, répertoires, centres d'échanges, centres d'information)

La présente annexe énumère certaines des principales ressources institutionnelles qui permettent d'en savoir plus sur le concept de maîtrise de l'information, de connaître ses promoteurs et ses parties prenantes, de savoir où la recherche et la pratique dans ce domaine se développent le plus rapidement et de se tenir au courant de l'évolution de cette discipline sur les plans tant théorique que pratique.

1. Centre international d'échanges sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie (CoIL-LL)

Le Centre international d'échanges sur la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie, ou CoIL-LL, qui en est encore à sa première phase de développement, fournit des liens vers les principales sources institutionnelles d'information sur la maîtrise de l'information. Les liens concernant l'apprentissage tout au long de la vie seront introduits dans une phase ultérieure.

Le Centre d'échanges s'adresse principalement aux professionnels qui pratiquent cette discipline et aux utilisateurs, aux étudiants en particulier, pour lesquels il peut servir d'outil de référence commode, mais il s'adresse aussi aux décideurs dans les administrations et les entreprises (enseignants, formateurs, bibliothécaires, administrateurs de programmes universitaires, décideurs, etc.). Il cible plus particulièrement les pays qui ont pris du retard en matière d'initiatives et de pratique de la maîtrise de l'information.

Le Centre d'échanges est une importante ressource Internet pour les utilisateurs de tous les secteurs et de toutes les couches de la population qui ont besoin d'améliorer leurs connaissances et leurs capacités en matière de maîtrise de l'information. En résumé, tous les utilisateurs sont les bienvenus et sont encouragés à utiliser le site Web de CoIL-LL.

Les matériels et autres ressources accessibles sur le site Web de CoIL-LL sont mis gratuitement à la disposition de tout le monde, sous réserve que soient respectées les conventions, lois, réglementations, politiques et règles de déontologie régissant le droit d'auteur, les brevets, les marques de fabrique et autres droits de propriété intellectuelle.

<http://www.coil-ll.si/>

2. Répertoire international de ressources sur la maîtrise de l'information

Le répertoire international de ressources sur la maîtrise de l'information est l'œuvre conjointe de l'UNESCO et de l'IFLA. Sa principale caractéristique est d'être une base de données globale fournissant des références sur les types suivants de ressources :

- **Ressources ayant une utilité directe et immédiate pour l'utilisateur final**
 - (i) Kits de promotion de l'IL
 - (ii) Outils d'analyse/évaluation
 - (iii) Matériels techniques
 - (iv) Visites de bibliothèques
 - (v) Textes sur les compétences/capacités en IL
 - (vi) Didacticiels pour le grand public
 - (vii) Ateliers/expérience pratique
 - (viii) Cours pouvant être validés pour des études

- **Publications internationales savantes, de recherche et universitaires**
 - (i) Lignes directrices pour l'IL
 - (ii) Monographies à champ/portée/impact international sur l'IL
 - (iii) Lignes directrices spécifiques pour des programmes clés

- (iv) Thèses présentant un intérêt international
- (v) Traductions de documents internationaux essentiels
- (vi) Publications en série et revues
- (vii) Autres publications présentant un intérêt international

- **Organisations, institutions, instituts et centres**

- (i) Associations, sociétés et organismes professionnels
- (ii) Organismes de formation à l'IL
- (iii) Organisations internationales dont les travaux sont en rapport avec l'IL
- (iv) Projets de recherche/centres de recherche

- **Ressources sur la formation de formateurs**

- (i) Cours de formation à l'IL à l'intention des formateurs
- (ii) Programmes d'enseignement à distance sanctionnés par un certificat ou un diplôme
- (iii) Instituts/programmes d'immersion en IL
- (iv) Cours de formation de formateurs sur le Web
- (v) Ateliers/expérience pratique

- **Communications**

- (i) Conférences sur le sujet
- (ii) Actions, réunions, plans internationaux
- (iii) Serveurs de listes, listes de discussion, forums de discussion
- (iv) Blogs
- (v) Sites Web consacrés à la maîtrise de l'information
http://www.uv.mx/usbi_ver/UNESCO/

3. Alliance internationale pour la maîtrise de l'information

Comme suite à une recommandation de la Conférence de Prague, qui a réuni des experts en maîtrise de l'information du 20 au 23 septembre 2003, les organisations suivantes se sont engagées à créer une alliance internationale pour la maîtrise de l'information. Le but que commence à dessiner cette alliance est de faciliter le partage de l'information et des compétences relatives à la maîtrise de l'information entre tous les pays et régions du monde. L'objectif final de l'Alliance est de faciliter la participation effective des populations à la

société de l'information, dans le cadre du droit humain fondamental à l'apprentissage tout au long de la vie.

L'Alliance est composée d'organisations servant de pôles de coordination dans les diverses régions du monde. Les organisations membres sont généralement des organisations régionales ou nationales à large assise incluant des représentants de nombreux secteurs: développement économique, éducation, santé, services sociaux, bibliothéconomie, politiques publiques et technologies de l'information et de la communication.

- **Membres actuels (membres fondateurs susmentionnés et membres ci-après ayant ultérieurement adhéré à l'Alliance)**

Information Science Today (Bangladesh)

<http://www.infosciencetoday.org>

Networking Alliance for Voluntary Actions (Inde)

<http://www.navaindia.org>

Association russe pour la lecture, section de Pskov (Fédération de Russie)

<http://www.infolit.org/members/rrapd.html>

SCONUL Advisory Committee on Information Literacy (Royaume-Uni)

http://www.sconul.ac.uk/activities/inf_lit/

FORMIST (France)

Service relevant de l'École nationale supérieure de sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), FORMIST est un réseau francophone de ressources sur la maîtrise de l'information. Son premier objectif est de rassembler et d'organiser des outils pédagogiques et de les fournir aux enseignants et aux étudiants sur un site Web francophone. FORMIST joue aussi un rôle important de coordonnateur d'un réseau d'enseignants de la maîtrise de l'information et organise une conférence annuelle, en juin, les Rencontres FORMIST.

<http://formist/enssib.fr>

Information Literacy Website (Royaume-Uni)

Ce site Web vient en aide aux praticiens en leur fournissant des informations, des études de cas, des exemples de bonnes pratiques et des kits pédagogiques gratuits. Son objectif est d'être une ressource pratique que les professionnels de l'information peuvent consulter régulièrement pour connaître les derniers faits nouveaux concernant la maîtrise de l'information (tiré de la page d'accueil).

<http://www.informationliteracy/org.uk/>

Manitoba Information Literacy Group (Canada)

Ce site, qui relève de l'Association des bibliothèques du Manitoba, contient des informations et des liens à l'intention des bibliothèques scolaires, des évaluations de l'information, des modèles de formation à la maîtrise de l'information et des études de cas canadiennes.

<http://www.mla.mbca/infolit/links.cfm>

NetLinks: Collaborative Professional Development for Networked Learner Support (Royaume-Uni)

Page d'accueil d'un projet de maîtrise de la technologie et de l'information financé au Royaume-Uni entre 1995 et 1998, NetLinks fournit des renseignements sur cette initiative ainsi que des rapports connexes, des bibliographies annotées abondantes (avec liens Web), des renseignements sur des projets apparentés au Royaume-Uni et des débats électroniques.

<http://www.ukoln.ac.uk/services/ecib/projects/netlinks/>

UK Academics and Information Literacy Research Project (Royaume-Uni)

Site Web documentant un projet d'enquête menée en 2002-05 sur «les conceptions et la pédagogie des universitaires britanniques en matière de maîtrise de l'information».

<http://www/idis.shef.ac.uk/literacy/project/about.html>

Programme Information pour tous de l'UNESCO (UNESCO)

« Le programme Information pour tous (PIPT) est un programme intergouvernemental créé en 2000. Dans le cadre du PIPT, tous les gouvernements du monde se sont engagés à mobiliser les

nouvelles possibilités offertes par l'ère de l'information pour créer des sociétés équitables, par un meilleur accès à l'information » (tiré de la page « À propos du PIPT »).

http://portal.UNESCO.org/ci/en/ev.php-URL_ID=21103&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=-465.html

UNESCO – Alphabétisation numérique

Présentation des axes d'intervention et des activités de l'UNESCO sur la maîtrise de l'information.

http://portal.UNESCO.org/ci/en/ev.php-URL_ID=15886&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

4. Forums régionaux et nationaux sur la maîtrise de l'information

Le lecteur pourra trouver une liste et des index à ce sujet dans les références susmentionnées relatives au répertoire international UNESCO/IFLA de ressources sur la maîtrise de l'information et au CoIL-LL.

5. Centres d'enseignement et de recherche sur la maîtrise de l'information

Le lecteur pourra trouver une liste et des index à ce sujet dans les références susmentionnées relatives au répertoire international UNESCO/IFLA de ressources sur la maîtrise de l'information et au CoIL-LL.

Secrétariat
UNESCO
Secteur de la Communication et de l'Information
Division de la Société de l'Information
1, rue Miollis
75732 Paris cedex 15
France

Tél. : + 33.1.45.68.45.00
Fax : + 33.1.45.68.55.83

www.unesco.org/webworld

Paris: UNESCO, 2008